

caminando!

EN MARCHÉ !

Revue de réflexion et d'engagement

Vol. 21 no. 3-4 Avril 2001

SOMMET DES AMÉRIQUES

**Mélique
MARCHE
POUR
LA PAIX**

**MANIFESTE
DE L'EAU**

**GALEANO :
LES EXTRA-
TERRESTRES
DÉBARQUENT**



Illustration : Bismark Villacrés

La face cachée du Canada

Nous ne sommes qu'à quelques jours de la rencontre pour la Zone de Libre-Échange des Amériques (ZLEA), entre les 34 chefs d'États, excluant Cuba, qui aura pour conséquence de permettre aux grands marchés, avec le consentement des chefs d'États et des grandes banques, de s'implanter partout dans les Amériques, là où il y aura des richesses à exploiter. À cette rencontre, il sera surtout question, d'expliquer aux pays pauvres des Amériques la doctrine de la «globalisation» par les pays riches. Ce projet, qui n'est que la suite des autres traités, a pour conséquence le renforcement du néo-libéralisme rendus à l'état sauvage par ses protagonistes et comme exemple, nous n'avons qu'à penser au cas de la Colombie.

Par ailleurs, le gouvernement canadien n'est nullement intéressé de connaître l'opinion de la population canadienne en regard aux thèmes qui seront abordés, thèmes qui nous concernent. Et le Canada, qui s'est toujours identifié comme le grand défenseur des droits humains et de liberté d'expression, est entrain de montrer sa face cachée sur ce qui est maintenant, une étape normale et logique de la mondialisation, comme disait récemment le Ministre Pettigrew du commerce international du Canada. En même temps, on ne peut pas s'étonner d'un tel commentaire, sachant que le Canada est l'un des signataires de l'Accord de Libre-Échange Nord Américain (ALÉNA). À cet égard, est-il nécessaire de rappeler que le Canada, dans sa politique étrangère et commerciale, a toujours déclaré son intention de faire respecter les droits de la personne dans tous les traités, comme il l'a fait pour l'ALÉNA. Cependant, la théorie et la pratique témoignent d'un résultat qui montre des effets plus que négatifs vis-à-vis la population civile qui est la grande perdante de tous ces traités. Dans cette accélération de la mondialisation pour une meilleure économie des marchés, il va sans dire que les droits humains sont catégoriquement bafoués dans les Amériques.

Rappelons, le discours de l'ex-premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney qui signa l'accord de

l'ALÉNA pour le Canada:

Le monde est aujourd'hui trop petit pour qu'on puisse laisser quelques privilégiés vivre heureux dans leur tour d'ivoire et demander aux masses d'accepter sans mot dire leur destin de misère et d'impuissance. Autant par souci humanitaire que dans son propre intérêt, la communauté mondiale doit veiller à ne pas marginaliser les pays pauvres d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

« Discours de Brian Mulroney », La Presse, Montréal, 21 octobre 1991, p. B-3

Par ailleurs, l'ambition du premier ministre actuel, M. Chrétien, de devenir le plus grand des G7 est plus qu'inquiétante. Par exemple, des investissements canadiens s'installent en Colombie au détriment des population et communautés entières qui sont déplacées pour permettre aux entreprises de s'implanter. Et, très souvent, cela implique que les revendications et garanties des communautés sont ignorées et bafouées. Et en cas de refus, on fait appel à des groupes armés qui ont le mandat de bien nettoyer les lieux. Cela peut aller jusqu'à l'assassinat des gens qui s'opposent à la venue des entreprises étrangères sur leur territoires. Par conséquent, ni ces entreprises, ni notre gouvernement s'indignent sur des tels actes. D'ailleurs, depuis quelques temps, des journaux canadiens et d'organisations non-gouvernementales ont sortis des dossiers troublants sur le comportement des compagnies canadiennes qui investissent en Colombie (voir à la page 27: Article parus dans (Ottawa citizen, le 21 février 2001.)

Il y a mêmes des membres de diverses organisations colombiennes qui sont venus à Montréal confirmer l'indifférence des entreprises étrangères et canadiennes qui ferment les yeux face au conflit.

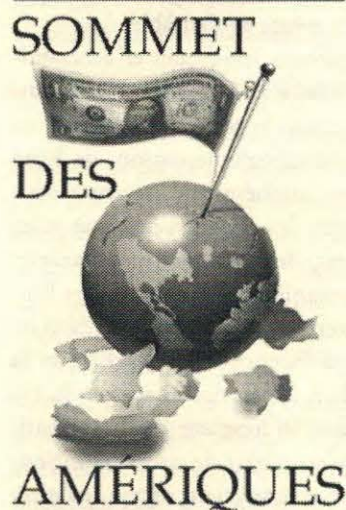
En conclusion, nous avons une responsabilité comme citoyen-ne de dire NON à la ZLEA et nous avons une responsabilité de dire oui à la démocratie!

Sommet des Amériques et langue politique internationale

Par : Ricardo Penafiel

La Zone de libre-échange ne peut pas porter uniquement sur le commerce. Parce que ce n'est pas seulement un contrat entre des entreprises et des gouvernements. Sa principale dimension est avant tout humaine. Elle doit donc être de nature globale et comprendre l'amélioration de l'efficacité des marchés financiers, la protection des droits des travailleurs et de l'environnement, et la promotion d'une meilleure coopération au développement"¹

Au-delà des difficultés de notre très honorable Premier ministre à saisir ce que ses conseillers lui dictent à l'oreille, cette déclaration — portant sur le Sommet des Amériques plus que sur la Zone de libre-échange — synthétise bien les enjeux



idéologiques des pourparlers qui se tiendront à la vieille capitale du 20 au 22 avril. M. Chrétien a confondu Sommet des Amériques et ZLEA, mais il a très bien compris que la justification de cet accord sur les investissements que constitue la ZLEA, devait passer par le développement d'un discours démocratique, pacifiste, environnementaliste, social et respectueux des droits humains. Ce discours légitimant n'est malheureusement pas constitué de mots

lités qu'à celle qu'ils connotent pour la majorité des gens. Pour comprendre le sens des déclarations officielles qui émaneront des représentants des 34 pays "enlignés" d'Amérique, il est nécessaire de connaître leur valeur au sein du système de sens particulier dans lequel ils fonctionnent.

Nous commençons à nous habituer à entendre des déclarations en faveur de la vertu, comme la Déclaration du Deuxième Sommet des Amériques, dite de Santiago, en 1998, qui proclame l'engagement des 34 pays signataires envers :

"La consolidation de la démocratie, le dialogue politique, la stabilité économique, le progrès vers la justice sociale, la convergence de nos politiques d'ouverture commerciale et la volonté d'accélérer le processus permanent d'intégration de l'hémisphère ..."

Au-delà de la référence à la "démocratie" ou la "justice sociale", qui cherche à donner une plus grande légitimité à des accords qui violent systématiquement ces idéaux, nous devons souligner le travail sémantique qui s'effectue lors de ces déclarations pour lier (conditionner) ces termes à la réalisation d'un projet de libre investissement. Il ne peut y avoir de démocratie, de droits humains, de justice sociale, etc., sans libre circulation des biens, services et capitaux. Nous verrons, en abordant un à un les principaux thèmes qui se dégagent de cette Déclaration de Santiago (DS), que le point commun, qui unit et qui organise l'ensemble des autres thèmes qui lui sont subordonnés, est la figure mythique du marché.

Métaphysique du marché

L'omniprésence du marché se traduit par ce que l'on pourrait appeler une scénographie mercantile, dans laquelle le temps, l'espace et les acteurs s'organisent autour du cadre unique d'une certaine figure du marché idéologiquement construit. Ce mécanisme discursif, qui contraint l'ensemble des interventions des chefs d'État et des organisations officielles du système international de même que celles des acteurs aspirant à une reconnaissance par cette sphère de pouvoir, s'énonce parfois de manière explicite :

" Nous sommes persuadés que l'intégration économique, l'investissement et le libre-échange sont des facteurs clés pour relever le niveau de vie et améliorer les conditions de travail des habitants des Amériques et pour mieux protéger l'environnement " (Déclaration de Santiago).

Cependant, de manière générale et beaucoup plus insidieuse, ce conditionnement, ou cette relation de causalité qui s'établit entre la libéralisation de l'investissement et l'amélioration du " niveau de vie ", des " conditions de travail ", de " l'environnement ", la démocratie, les droits humains etc., se retrouve en implicite à chaque fois qu'il est question d'un sujet quelconque. Il s'agit bien d'une métaphysique, dans laquelle tout ce qui existe n'existe vraiment que pour et par le marché.

Langue politique et souveraineté des États

La scène internationale a toujours existé en fonction d'une représentation normative commune qui unissait l'ensemble de ses membres autour, non seulement d'un droit international, mais également et surtout autour d'enjeux et de manières acceptables de les aborder. L'ancienne unité de base de cette langue politique était l'État-nation-souverain. Bien que l'on puisse également parler dans ce cas d'une métaphysique de l'État, son caractère englobant (totalitaire) était beaucoup moins présent que dans le cas du nouveau paradigme du marché, dans la mesure où la souveraineté de l'État rencontra une première limite externe devant la souveraineté de ses voisins (reconnaissance mutuelle qui assure une certaine stabilité et possibilité de cohabitation civilisée), et une deuxième limite interne devant (liée à une exigence de) la légitimité démocratique (populaire) du pouvoir souverain. Ce contrôle populaire sur l'exercice du pouvoir a été arraché à travers des luttes civiques, sociales et politiques, de même qu'à travers la menace révolutionnaire qui obligeait l'État à reconnaître une certaine légitimité aux demandes et à l'organisation de ses citoyens de manière à prévenir l'autonomisation de la société, ou préserver la cohésion nationale.

Pourtant, la souveraineté nationale sera maintes fois affir-

mée au cours des Sommets des Amériques. La nouvelle langue politique n'abolit pas le droit international reposant sur les États. Elle établit par contre une représentation particulière de la scène internationale dans laquelle les États se trouvent subordonnés à une seule et mythique figure du marché. Nous parlons d'une figure mythique car les dites lois du marché n'ont aucune réalité empirique² et qu'aucun marché n'a jamais existé en dehors d'un cadre normatif (rapports de propriété et de production, de don, symbolique, etc.) qui régit son fonctionnement. La prétention fondamentale à la naturalité des lois du marché est la pierre angulaire à travers laquelle un rapport de force politique se justifie comme inéluctable.

L'éviction du sens de la souveraineté peut donc très bien se faire à travers des déclarations en faveur et au sein d'un cadre légal reposant sur cette même souveraineté. Plus encore, ce remaniement profond des sphères de pouvoir ne pouvait être mené à terme ni par la guerre, ni par le droit ; l'arme la plus efficace et la plus fréquente du néo-impérialisme³ sera ainsi le discours, à travers lequel les peuples asservis doivent prononcer eux-mêmes le souhait de leur aliénation.

L'idéologie ne justifie pas la réalité, elle la crée

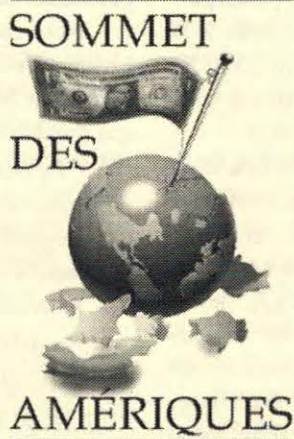
Ainsi, bien qu'il ne faille pas sous estimer l'importance de l'éventuel accord menant à la création d'une vaste zone de libre-échange, l'enjeu fondamental des discussions qui auront lieu à Québec ce printemps se situe au niveau idéologique. L'idéologique a préséance sur l'économique car sans lui la ZLEA ne serait pas possible. Les États doivent d'abord avoir abdiqué devant la possibilité encore très concrète de s'autogouverner en fonction de l'intérêt général, du bien commun et de la vo-

lonté populaire, avant de pouvoir signer un tel traité. Et, pour ce faire, cette signature doit paraître légitime et même souhaitable.

Les conséquences juridiques et économiques d'une éventuelle ZLEA pousseraient plus loin et entérineraient le processus d'ouverture des frontières, de déréglementation, de lutte contre l'inflation (euphémisme servant à désigner la lutte contre les dépenses de l'État et les hausses salariales), de politiques monétaristes, etc., amorcé de manière autoritaire par les Programmes d'ajustement structurel (PAS) dans les années 80. La différence entre les PAS et la ZLEA réside dans la légitimité accrue de ces mesures. En effet, au moment de leur apparition, les PAS ont rencontré de vives oppositions

de la part des gouvernements qui se voyaient dicter de l'extérieur leur politique économique et par là limiter leur capacité à assurer une certaine médiation sociale et une reproduction de leur pouvoir. Ces mêmes États proclamaient pourtant à Santiago en 1998 :

" Depuis notre réunion de Miami, nous avons constaté dans les Amériques de réelles retombées économiques, du fait de la



libéralisation des échanges commerciaux, d'une plus grande transparence des réglementations économiques, de l'adoption de judicieuses politiques économiques, axées sur l'économie de marché, ainsi que des efforts consentis par le secteur privé afin d'augmenter sa compétitivité. ”

Ainsi, ce qui fut un temps considéré comme de l'ingérence externe est transformé, par un miracle discursif, en “ l'adoption de judicieuses politiques économiques, axées sur l'économie de marché ”. De même, la suprématie du droit commercial international sur le droit national se transforme en une “ plus grande transparence des réglementations économiques ”.

Pour se rendre à un tel consensus sur la nouvelle signification des termes, il a été nécessaire de procéder à la réorganisation générale de l'ensemble des idées de base de l'ancienne langue politique internationale. Un des éléments déterminants dans le déploiement du nouveau consensus international est sans équivoque la crise de la dette et le rôle politique assumé par les institutions financières multilatérales comme la Banque mondiale et le FMI, ou bilatéral Banque interaméricaine de développement (BID), pour assurer la survie du système financier international (menacé de banqueroute) et pour permettre aux pays débiteurs une réintégration dans ce système. Cette opération de “ sauvetage ” entraîne l'inversion des rôles. Alors que les firmes multinationales et le capital financier international devaient jusque-là se conformer aux lois des pays récepteurs, ce sont maintenant ces pays qui doivent accepter les règles imposées par le capital étranger.

Lutte contre la Pauvreté

Comme nous venons de le mentionner, la première génération de PAS n'a pas rencontré un très bon accueil chez les pays débiteurs. Mais la critique aux PAS s'est également structurée à partir de certaines institutions des Nations unies comme l'UNICEF, le PNUD et l'OIT. Cette seconde critique met cependant l'accent sur l'augmentation de la pauvreté attribuable à la réduction forcée des budgets d'État, plutôt que sur la violation du principe de souveraineté des États. Ainsi, bien que les institutions financières multilatérales et bilatérales aient eu les moyens coercitifs économiques d'imposer de manière autoritaire une homologation des États aux exi-

gences du capital financier international et des firmes transnationales, il leur manquait la légitimité suffisante pour perpétuer cette restructuration.

C'est dans ce contexte que se développent, à la fin des années 80, les premières versions des projets de lutte contre la pauvreté. Plusieurs ont perçu l'importance accordée par la Banque mondiale à la lutte contre la pauvreté dans son *Rapport sur le développement dans le monde 1990* comme le signe d'une remise en question des postulats ultra-libéraux ayant inspiré les PAS des années 80. Une analyse antérieure que nous avons présentée dans ces pages⁴ montre pourtant comment le principe de lutte contre la pauvreté permet de légitimer les mêmes programmes d'ajustement structurel tout en leur donnant un caractère permanent et en déployant le principe de conditionnalité qui s'étend désormais au domaine des politiques sociales, des institutions et jusqu'aux menus détails de la vie publique.



En effet, dans leur première version, les Programmes d'ajustement structurels se présentaient comme des plans d'austérité passagers permettant une adaptation aux chocs externes (hausse des taux d'intérêt) et ne touchaient que les sphères (déjà nombreuses) directement impliquées dans la stabilisation de la balance des paiements. En se donnant pour tâche d'éliminer la pauvreté au sein d'un échéancier toujours repoussé, la Banque mondiale —et éventuellement l'ensemble de la communauté internationale— possède un outil pour contraindre les pays débiteurs à réviser de fonds en comble le rôle de l'État.

L'obligation morale qui enjoint l'ensemble de la communauté internationale à prioriser la lutte contre la pauvreté par-dessus tout autre objectif fonctionne comme un outil de contrainte politique du fait de la définition précise de cette lutte. Ainsi, la mesure de la pauvreté dans le but de cibler les " besoins précis des plus pauvres " implique en fait la réduction des responsabilités sociales de l'État vis-à-vis de sa population aux " facteurs de développement humain " définis de manière paupériste (minimaliste) et tout programme social à visée universelle est perçu comme un détournement de ressources en faveur des classes moyennes (non-pauvres) pour des raisons " politiques ", " clientélistes " ou " arbitraires ". Toute législation, que ce soit au niveau environnemental, social, économique, du travail, etc. devient une entrave à la mise en valeur des ressources ou du " capital humain " des pauvres. Car le pauvre, comme l'ensemble des acteurs de la nouvelle langue politique internationale, est mis en scène en tant qu'élément du marché. Il est un individu, vendeur de sa force de travail, doté d'une rationalité microéconomique (théorie du choix rationnel) qui lui donne comme intérêts principaux le développement de son " capital humain " (santé, alphabétisation et nutrition de base) ainsi que l'élimination des entraves à un libre investissement international, seul moyen à travers lequel il pourra enfin sortir de la pauvreté et participer à la société. En insérant le pauvre dans le même espace de normativité que celui dans lequel le capital apatride veut se mouvoir, la langue politique internationale établit une équivalence entre les inté-

rêts des pauvres et les intérêts des investisseurs privés transnationaux. La responsabilité sociale de l'État vis-à-vis de sa population n'a plus d'autre sens que de perpétuer des changements structurels qui enlèvent à l'État toute capacité de définir une politique économique autonome, de préserver l'environnement, ou de réguler les rapports sociaux.

Ainsi, lorsque, au Sommet des Amériques, les chefs des 34 pays " démocratiquement élus " du continent déclareront leur engagement envers la lutte contre la pauvreté, il ne sera

malheureusement pas possible d'interpréter cette déclaration comme un signe d'humanisation des accords de libre-échange qui sont parallèlement discutés. Bien au contraire, cet engagement enjoint l'ensemble des pays du continent à poursuivre l'adaptation de l'État aux prérogatives d'une libéralisation de l'investissement, qui n'est autre chose que son autonomisation des contraintes que lui avait posées l'État de droit. En s'engageant dans la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire en abandonnant les responsabilités de l'État vis-à-vis de l'ensemble de sa population, des domaines comme la santé, la sécurité sociale, le salaire minimum, la sécurité au travail, l'eau, le logement, l'infrastructure urbaine, routière, portuaire, etc., l'ensemble des prérogatives constitutives de l'État démocratique moderne, cessent d'être du domaine public. N'étant plus exclus du domaine privé, c'est-à-dire de l'appropriation particulière dans le but d'y engendrer un profit, les droits sociaux cessent d'être des droits pour se transformer en marchandises dont l'accès est médiatisé par les avoirs des

individus dont la condition de citoyen n'est plus qu'emblématique.

Bonne gouvernance et démocratie

La version paupériste des PAS a réussi à générer un large consensus au sein de la communauté internationale. La Banque mondiale, le PNUD, le FMI, l'OCDE, le Sommet des Amériques etc. justifient ainsi l'ensemble de leurs actions au nom de la lutte contre la pauvreté. Les pays du Tiers monde ont intégré la contrainte. Ils ont reçu à travers l'idée de lutte contre la pauvreté une manière de faire de la propagande interne tout en récoltant les avantages relatifs à l'accès au crédit

En s'engageant dans la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire en abandonnant les responsabilités de l'État vis-à-vis de l'ensemble de sa population, des domaines comme la santé, la sécurité sociale, le salaire minimum, la sécurité au travail, l'eau, le logement, l'infrastructure urbaine, routière, portuaire, etc., l'ensemble des prérogatives constitutives de l'État démocratique moderne, cessent d'être du domaine public. N'étant plus exclus du domaine privé, c'est-à-dire de l'appropriation particulière dans le but d'y engendrer un profit, les droits sociaux cessent d'être des droits pour se transformer en marchandises dont l'accès est médiatisé par les avoirs des individus dont la condition de citoyen n'est plus qu'emblématique.

international et parfois même à une augmentation des investisseurs étrangers. Certaines ONGs y trouvent également leur compte, assumant des responsabilités jadis dévolues à l'État, avec des fonds pour la plupart issus directement de "l'aide" internationale, en fonction des critères assistanciers prescrits par un souverain supra-national en voie de consolidation. Plusieurs centres de recherche, d'importants secteurs ecclésiastiques, la plupart des partis politiques ainsi que les médias de masse, s'intègrent également au consensus autour de la lutte contre la pauvreté, sans nécessairement assumer l'ensemble de l'argumentation, mais en reproduisant docilement ses présupposés de même que les fonctions particulières relatives à son application.

Malgré ce consensus institutionnel, des fissures apparaissent dans l'édifice idéologique légitimant la marchandisation générale des sociétés. D'une part, la pauvreté ne diminue pas, malgré une décennie de lutte pleinement assumée par l'ensemble de la communauté internationale et, d'autre part, le consensus institutionnel ne réussit pas à neutraliser les demandes et les révoltes sociales. Les taux d'abstention électorale inquiètent les technocrates rêvant d'une société parfaitement administrée.

La "réflexion" des idéologues internationalistes se tourne alors vers les institutions. Prenant pied sur la lutte contre la corruption, ces croisés du capital expliquent les maigres (ou négatifs) résultats du fait de l'absence d'institutions adéquates pour mener à bien le développement et la lutte contre la pauvreté. En invoquant la notion d'État de droit, les chercheurs du PNUD, de la CEPAL ou de la Banque mondiale, prétendent élaborer une grille universelle pour juger du degré d'efficacité d'un État. Ces critères, à valeur neutre et technique, s'appliquent de manière autoritaire en fonction du principe de conditionnalité inscrit dans les nouveaux crédits multilatéraux et bilatéraux, mais ils sont également assumés, comme dans le cas de la lutte contre la pauvreté, par l'ensemble des acteurs aspirant à une légitimité internationale.

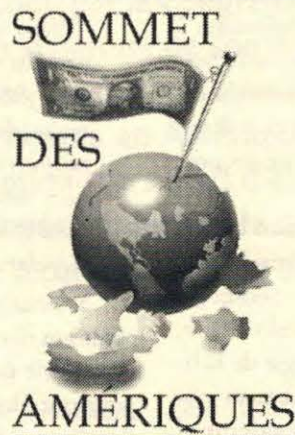
Ce nouveau cadre normatif définissant les institutions acceptables de tous les pays est également construit à partir d'une scène de représentation mercantile. Toute intervention de l'État, que ce soit au niveau de ses politiques sociales ou économiques, devient une distorsion faite au marché. Bien que la délimitation d'une sphère publique soit effectivement une contrainte à la capacité d'extraction de valeur du capital, cette limitation se justifie en fonction du bien commun et de l'intérêt général placé au-dessus du droit privé dans la hiérarchie des valeurs constitutives de la conception moderne du politique. Entrant dans la métaphysique du marché, qui établit une équivalence entre l'intérêt général et l'élimination des entra-

ves à l'investissement, les droits (sociaux, civiques, environnementaux, etc.) se transforment en barrières non tarifaires au commerce devant être abolies pour le bien de la prospérité.

La nouvelle définition de l'État de droit se construit donc essentiellement autour de la notion du droit de propriété, interprété de manière extensible et situé au-dessus des autres droits. C'est ainsi, par exemple, que dans le cadre du chapitre 11 de l'ALENA qui sert de modèle à la ZLEA, des compagnies privées peuvent poursuivre dans des tribunaux internationaux des gouvernements qui auraient nui à leur rentabilité, et donc au plein usage de leur propriété, à travers leurs législations. Cette situation est interprétée comme équivalente à une expropriation et, comme nous avons pu le constater dans les procès intentés par Ethyl contre le gouvernement canadien ou bien par Metalclad contre le gouvernement mexicain, non seulement ces compagnies reçoivent des compensations monétaires, mais en plus, elles sont en mesure d'empêcher les gouvernements de légiférer⁵. Le droit commercial international ayant préséance sur tous les autres, la notion d'État de droit perd tout son sens puisqu'elle permet à un pouvoir externe de se situer au-dessus de la loi soumettant la société à ses abus et arbitrariétés. C'est pourtant en utilisant des concepts issus de la notion d'État de droit, comme la lutte contre la corruption, l'autonomie du judiciaire, la transparence et la redevabilité (accountability), que se justifient ces violations du principe d'État de droit.

Droits civiques et participation

Plus encore, ayant accordé à ces définitions de l'État de droit et de la lutte contre la pauvreté une valeur universelle, contraignant l'ensemble des pays au nom d'un savoir neutre, absolu et infaillible (technocratie), l'espace de débat public s'en trouve profondément rétréci. Les interventions de la puissance publique n'ont pas à être débattues puisqu'elles n'ont qu'une seule forme possible. Dans ce contexte, le rôle du système politique est celui de la concertation d'intérêts dans le but de la reproduction des institutions "démocratiques", de la stabilité et de la paix sociale. Toute demande, toute organisation politique antagonique, toute organisation de la société qui ne s'accorde pas avec la reproduction de la contrainte de ce nouveau souverain international, est conduite *manu militari* hors du politique. Le périmètre de sécurité n'est qu'un symptôme parmi tant d'autres de cette violence inhérente à la nouvelle langue politique internationale qui, dans sa recherche obsessionnelle de consensus et de stabilité, s'enlève toute possibilité de compromis social et conduit exactement au contraire. La seule fonction de l'État laissée intacte et même renforcée par ce consensus international étant la fonction répressive, c'est

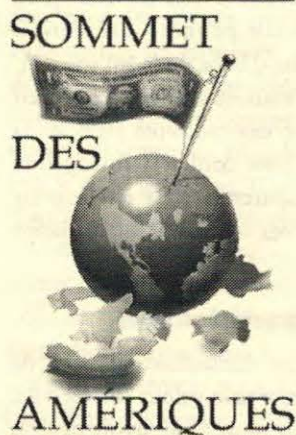


elle qui sera le plus souvent utilisée pour répondre aux aspirations sociales de la société.

Pour que cette répression paraisse légitime il est nécessaire d'enlever aux revendications sociales leur légitimité en redéfinissant les catégories traditionnelles de la représentation d'intérêt. La notion de demande, autour de laquelle s'est structurée l'organisation de groupes sociaux et politiques derrière la défense d'intérêts collectifs, est réduite aux "besoins précis des pauvres". La seule demande légitime est celle qui est établie par des technocrates selon les critères paupéristes mentionnés plus tôt. Sous prétexte "d'entendre la voix des pauvres", les catégories statistiques ayant servi à réduire le rôle de l'État se présentent comme les seules demandes légitimes. Demandes qui ne feront pourtant jamais l'objet de "demandes" puisque le destinataire (gouvernement) se les auto-assigne. Les compromis sociaux à travers lesquels les États avaient cherché à contenir les demandes ne sont plus respectés et le degré de violence dans la solution des différends augmente proportionnellement.

La participation⁶ —concept clé de la conception latino-américaine de démocratie participative élaborée dans les an-

nées 60 à partir de la pédagogie des opprimés de Paulo Freire, reprise par la théologie de la libération et le mouvement populaire— est également resignifiée par la nouvelle langue politique de manière à en subvertir son sens. Une fois entrée dans la "machine narrative" internationale, la participation se transforme en employabilité (décrite par ailleurs comme empowerment) et en contribution des pauvres en main d'œuvre et en argent pour la réalisation des projets de



lutte contre la pauvreté, conçus d'une manière on ne peut plus centralisée (à Washington, New York ou Chicago, pour l'humanité entière). Cette exécution de projets restrictifs, sous-subsidés, permettant la privatisation générale de l'espace public, sera nommée au Sommet des Amériques, et dans la langue politique internationale en général, "décentralisation", "participation", "initiatives locales", etc. et ceux qui résistent seront des violents, des anti-sociaux, des anarchistes, des groupuscules...

Dans ce même ordre d'idée se développe la notion de société civile. Concept malléable à souhait dans lequel cohabitent tout autant les associations patronales que les ONGs et les groupes populaires. L'invocation de la société civile dans la langue politique internationale vise à donner une légitimité "populaire" aux décisions prises à des niveaux supranationaux non représentatifs, grâce à l'invocation d'associations qui

ne sont pas plus représentatives. Il est bien évident qu'au moment "d'écouter les inquiétudes de la société civile" certains points de vue auront plus de poids que d'autres. S'il advenait que les mécanismes de prise de décision du Sommet des Amériques se "démocratisent" pour incorporer la "société civile", il ne s'en suivrait que plus de légitimité pour ce processus, sans que priment d'autres perspectives que celles défendues par les ONGs et groupes de pressions⁷ qui acceptent les présupposés de la langue politique internationale.

Développement

Ces présupposés impliquent que le développement ne peut être conçu qu'à travers la notion d'investissement privé :

"Nous sommes persuadés que la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) améliorera le bien-être de nos peuples, y compris les populations économiquement défavorisées, dans nos pays respectifs. [...] L'intégration de l'hémisphère constitue un complément nécessaire aux politiques nationales visant à éliminer des problèmes persistants et à atteindre un plus haut degré de développement."
(Déclaration de Santiago)

Si nous comprenons le sens de "libre-échange" et d'intégration des Amériques comme une extension de l'ALENA à l'ensemble du continent, cela revient à dire que les États ne pourront plus intervenir pour la promotion de l'industrie nationale, pas plus qu'ils ne pourront nationaliser les secteurs jugés déterminants pour leur politique économique, ou légiférer d'une quelconque manière dans un domaine d'activité d'un investisseur. Le nouveau statut juridique accordé aux investisseurs internationaux qui leur permet de poursuivre les États qui nuisent à leurs perspectives de croissance, de même que le rôle qui leur est institutionnellement reconnu dans les processus de prise de décision⁸, font en sorte que les politiques nationales de développement doivent s'homologuer à leur "complément nécessaire". La notion de développement perd son sens initial pour n'être, plus que jamais, qu'exclusivement équivalente à la croissance du PIB.

Droits humains et Culture

La liste des termes resignifiés par la langue politique internationale pourrait s'étendre encore longtemps. Toutefois, il importe de comprendre que la scène de représentation mercantile se retrouverait à chaque fois comme mécanisme discursif central. Sans insister sur l'analyse, il est intéressant d'entendre de la bouche de M. Pierre Pettigrew, Ministre du commerce du Canada, comment les droits humains doivent être compris dans la conception mercantile du monde qui tient lieu de vérité pour la communauté internationale :

"À partir du moment où l'on ouvre le commerce, cela mène au développement et à la prospérité, qui mènent à la démocratie et au respect des droits de l'homme"

La position du Canada en matière de culture se plie tout autant à ce même mécanisme. Elle se résume, dans les mots de

M. Pettigrew, à " maintenir des politiques de promotion de la culture, respecter les règles commerciales internationales et garantir l'accès des exportations culturelles aux marchés étrangers⁹ ". Dans ce tissu de contradictions, les accords commerciaux comme la ZLEA se chargeront de montrer quelles de ces priorités auront préséance sur les autres.

Défense, paix et prospérité

Le contrôle du sens des termes constitutifs du politique est tellement serré que même les militaires n'y échappent pas. Sous couverts d'une remise en question de l'ancienne conception de la menace, qui voyait dans le voisin un ennemi potentiel, et prétextant le dessin d'atteindre une grande pacification du continent, les rencontres des ministres de la défense des Amériques établissent la nécessité d'une coopération militaire qui devrait conduire à terme à une intégration militaire hémisphérique. Le rôle traditionnel (légitimant) de " protectrices de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale " dévolu aux forces armées tend alors à être remplacé par un rôle de défenseurs de la stabilité régionale.

Le voisin ayant été transformé par la métaphysique du marché en un " partenaire commercial ", le nouveau rôle des forces armées n'est plus de le combattre mais de prévenir conjointement les instabilités qui nuiraient à ce commerce. Cette grande " paix des marchands " qui se présente comme un énorme progrès par rapport aux " anciennes " conceptions " belliqueuses " de la défense, ne mentionne pas cependant que le continent n'a pratiquement pas connu de guerre inter-étatiques durant les cent dernières années (mises à part les invasions étasuniennes). Par contre, la conception de " sécurité nationale " à travers laquelle les forces armées du continent ont collaboré entre elles pour combattre " l'ennemi interne " ressemble étrangement à ce " nouveau " rôle de défenseurs des intérêts du capital étranger des forces armées. En fait, la seule nouveauté dont on puisse faire mention serait le remplacement de la menace du communisme par celle des narcotrafiquants pour justifier un contrôle étasunien sur l'ensemble des corps armés des Amériques.

Que reste-t-il, en dehors de la langue politique internationale ?

Un diagnostic comme celui que nous venons de poser, semble laisser peu de place à l'espoir, mais c'est en fait au réformisme qu'il ferme la porte. Toute revendication adressée au Sommet doit se faire dans les termes de la nouvelle langue internationale, sans quoi elle ne sera pas entendue. Autrement, elle sera nécessairement traduite dans ses termes au moment de légiférer ou de gouverner. Toute revendication adressée à l'État se voit concurrencée par l'imbrication de plus en plus serrée entre les organisations d'investisseurs et les pouvoirs publics. Le compromis d'après-guerre, dans lequel l'État assurait la médiation entre travail et capital tout en veillant au bien commun, a été brisé depuis suffisamment longtemps

comme pour continuer à espérer que les anciens moyens de pressions pourront encore conduire à des gains. Le diagnostic que nous venons de poser appelle donc la société à s'organiser de la sorte que l'État ne soit plus son principe unificateur, mais qu'elle soit en mesure de se donner ses propres objectifs et les moyens pour les réaliser collectivement, qu'elle soit souveraine, à la place de l'État et des investisseurs.

1 *Le Devoir*, lundi 9 février 2001.

2 Ladite loi de l'offre et de la demande ne s'applique jamais, ni dans des situations quasi monopolistiques comme celles établies par les Firmes multinationales (FMN) qui exigent pourtant de " laisser faire " les lois du marché, ni dans des situation de concurrence, car la fixation des prix des marchandises, se fait davantage par leur valeur symbolique que par leur quantité relative..

3 Nous utilisons ici le terme d'impérialisme dans un sens conceptuel. L'empire, en effet, consiste en un gouvernement supra-national dont le pouvoir repose sur un rapport de force (rapport également d'objet, ou de maître à esclave) plutôt que sur un rapport de droits et entre sujets. Pour une conceptualisation de cette opposition Empire/État de droit, voir Blandine Kriegel, *Cours de philosophie politique*, Ed. Livre de poche, Paris 1996.

4 Ricardo Peñafiel, " Lutter contre la pauvreté ou... comment travestir le retrait de l'État en œuvre de bienfaisance ", *Caminando*, Vol. 20, n°2, juin 1999, pp.7-10. Pour une étude plus approfondie de ce même thème Voir, Ricardo Peñafiel, " L'analyse du discours de lutte contre la pauvreté émanant de la Banque mondiale ", dans Bonnie Campbell et al., *Gouvernance, reconceptualisation du rôle de l'État et émergence de nouveaux cadres normatifs dans les domaines social, politique et environnemental*, CÉDIM, Montréal, 2000, pp. 97-125.

5 Pour une étude exhaustive sur ce thème, voir Rémi Bachand, *Les poursuites intentées en vertu du chapitre 11 de l'ALENA, Quelles leçons en tirer ?*, GRIC, Cahier de recherche 2000-13, août 2000. <http://www.unites.uquam.ca/gric>

6 Voir l'article de Marie-Christine Doran " La participation à la croisée des chemins : Héritage des luttes sociales de tout un continent ou stratégie de stabilité macroéconomique ? ", *Caminando*, Vol. 20, n° 3, octobre 1999, pp. 7-11. Pour une étude exhaustive sur le même thème, voir Marie-Christine Doran, " Banque mondiale et participation : société civile et restriction du champ politique dans une perspective latino-américaine ", dans Bonnie Campbell et al., op.cit., pp. 128-147.

7 Parmi lesquels se trouveront également des organisations patronales déjà assis sur les tables de négociation de la ZLEA.

8 Les fameuses " équipe Canada " ou " équipe Québec " dans lesquelles les politiques étrangères sont dictées par les groupes d'investisseurs nationaux, de même que la place d'experts accordé à des regroupement comme le Americas Busines Council dans les négociations de la ZLEA, donnent un certain aperçu de cette reconnaissance institutionnelle.

9 " OMC : Pettigrew sème la confusion : Le Canada ne prendra aucun engagement commercial pour la santé et l'éducation ", *Le Devoir*, 16 novembre 1999. Cette position sera reprise textuellement à chaque fois que le Canada abordera le thème.

L'ARCHIPEL DE L'IMPÉRIALISME

Christian Brouillard

Contrairement à ce que peuvent affirmer les idéologues de la mondialisation, cette dernière ne créera pas un monde homogène et harmonieux mais accentuera les divisions et les polarisations. Les inégalités sociales et économiques s'aggravent entre le Nord et le Sud ainsi qu'au sein de chaque nation. Au niveau de la production, des pôles surgissent - régions, villes et métropoles - concentrant la richesse au détriment des autres zones de la planète. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la création de bloc régionaux sur la scène internationale et dont les négociations autour de la Zone de Libre Échange des Amériques (ZLÉA) constituent un moment important.

L'ALÉNA et ses suites...

Tout commence avec l'Accord de Libre Échange signé entre les États-Unis et le Canada le 2 janvier 1988 et mis en oeuvre dès le 1er janvier 89. Cet accord s'est étendu au Mexique avec l'ALÉNA (Accord de Libre Échange Nord-Américain), entré en vigueur le 1er janvier 1994. Loin d'être une association entre partenaires égaux, il était clair au départ que l'hégémonie au sein du nouvel ensemble économique était assumée par les États-Unis. On peut se demander quels sont les motifs qui ont poussé le Canada puis le Mexique à conclure de tels accords? Pour ces derniers, le libre-échange constituait une suite logique du virage néo-libéral pris par leurs politiques publiques et, surtout, favorisait une plus grande intégration de leur économie au marché mondial. De fait, la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis répondait à un objectif crucial pour le capital, soit celui de créer un environnement plus favorable au commerce et aux investissements, accélérant ainsi la restructuration et la «modernisation» (au sens où l'entend le patronat) de l'économie. Un accès sécuritaire au marché des États-Unis n'était pas non plus négligeable, considérant le fait que les États-Unis jouent souvent la carte du protectionnisme lorsque leurs intérêts nationaux (ou ceux que ces derniers jugent ainsi) sont en jeu.

Les négociations ont été difficiles mais ont abouti à deux accords commerciaux dont les implications sont énormes, non seulement sur la protection des investissements ou la liberté de commerce mais aussi au niveau international et régional.

L'Accord de libre-échange, en 1988, a en effet permis de bousculer les négociations qui étaient en cours au GATT (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce), accélérant leur dénouement et fixant les paramètres à partir desquels les futures négociations devraient être entreprises. En bout de ligne, on a abouti à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Quant à l'ALÉNA, il devait placer les autres pays des Amériques devant le choix de nouer des relations économiques sur ce modèle ou d'entamer des négociations bilatérales sans garantie de succès. Pour le Canada et le Mexique, le résultat a été l'accélération d'un processus d'intégration de leurs économies à celle des États-Unis, intégration qui dépasse, dans les faits, la simple sphère économique pour englober leurs politiques.

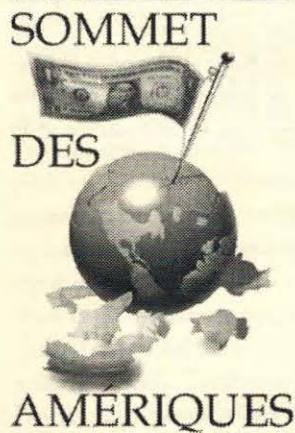
Au niveau statistique, cette situation semble présenter certains avantages. Depuis la mise en oeuvre du libre-échange, les échanges commerciaux - comme la croissance - semblent dépasser les prévisions les plus optimistes. Pour les entreprises, l'établissement d'un marché unique a eu des effets positifs quoique d'une manière inégale. Qualifiés de partenaires stratégiques par les États-Unis, le Mexique et le Canada ont réussi à se tailler une place de puissance dans le marché mondial même si ils ont vu leurs économies perdre leur autonomie. Cette perte d'autonomie soulève plusieurs questions en regard des impacts de l'ALÉNA.

Il faut noter, en premier lieu, que les entreprises des États-Unis ont grandement accru leur implantation au Canada comme au Mexique. En lien avec ce mouvement, les

délocalisations d'activité, essentiellement vers le Mexique, ont été fort importantes, ce qui n'a pas été sans conséquence sur l'emploi (fermeture d'usines). De plus, si on prend l'exemple du Canada, contrairement à ce qu'affirmait le discours officiel, l'ALÉNA est loin d'avoir eu comme effet d'attirer des investissements directs étrangers. La tendance serait plutôt inverse car, avec la propension des entreprises canadiennes à investir beaucoup plus à l'étranger, il semble qu'il y ait plus d'investissements canadiens à l'extérieur que d'investissements étrangers au Canada. En d'autres termes, l'ALÉNA, loin de permettre d'attirer des capitaux (ce qui était quand même un des objectifs officiels de l'Accord, fondant sa légitimité), a, au contraire, favorisé leur fuite.

Ensuite, on ne sera pas étonné de savoir que le Canada et le Mexique sont devenus plus dépendants que jamais des États-Unis sur le plan commercial. Les échanges entre le Ca-

nada et les États-Unis se sont intensifiés à un point tel que pour le premier, ils sont actuellement 1,5 fois plus élevés que ceux entre les provinces canadiennes. On constate le même phénomène pour le Mexique. Ceci dit, ce développement du commerce n'a pas la même signification pour les américains. D'une part, ce commerce est en grande partie constitué par des échanges au sein des différentes firmes transnationales qui opèrent dans la zone de libre-échange et qui sont sous un fort contrôle américain. D'autre



part, le poids respectif de ces échanges en rapport avec la production nationale de chacune des trois économies n'est pas le même. Alors que les exportations des États-Unis vers le Canada et le Mexique entre 1990 et 1999, en pourcentage du Produit Intérieur Brut, passaient de 2% à 3%, les exportations canadiennes grimpaient de 16% à 31% et celles du Mexique de 7% à 25%. Ainsi, le Canada et le Mexique peuvent bien être des partenaires «stratégiques» de leur voisin, ils n'en représentent pas moins qu'une faible part de l'ensemble des échanges effectués par l'empire américain. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les retombés en termes de performance économique soient loin d'être à la hauteur des attentes des deux pays, surtout en comparaison avec celles des États-Unis. Beaucoup plus grave encore sont les conséquences du développement des secteurs d'exportation en rapport avec le reste de l'économie. Comme dans plusieurs pays d'Amérique latine (avec ce qu'on a appelé «l'économie d'enclave»), les retombées du secteur exportateur sont très limitées. On pourrait même parler d'une véritable déchirure dans le tissu économique entre, d'un côté, le secteur internationalisé, et, de

l'autre, le secteur domestique. Cette polarisation ne saurait nous surprendre si on se rappelle que le processus de mondialisation capitaliste (et l'ALÉNA constitue un moment clé de ce processus), loin de permettre un développement homogène, conduit à favoriser exclusivement la croissance de certaines régions ou villes. C'est très visible au Mexique où le nord du pays, avec les maquiladoras, est en pleine expansion (au sens capitaliste du terme) alors que le sud stagne.

En plus de la dépendance commerciale et de la polarisation à l'interne, il apparaît que les choses vont beaucoup plus loin que la simple sphère de l'économie. Si le libre-échange pose des limites aux politiques économiques et aux gouvernements, il semble aussi que les débordements sur la culture, les télécommunications ou la monnaie ont été grandement sous-estimés. En ouvrant la porte avec l'ALÉ et l'ALÉNA, le Canada et le Mexique se sont engagés dans une dynamique de convergence où les États-Unis, sans grandes concessions de leur part, ont réussi à accélérer l'intégration des économies des deux pays et à libéraliser encore plus les mouvements des transnationales. Outre ce fait, cette dynamique mine gravement les quelques institutions que s'étaient dotés les États canadien et mexicain pour se protéger de leur voisin et maintenir un semblant d'autonomie politique. C'est dire que les enjeux du projet des Amériques, dont la ZLÉA (Zone de Libre Échange des Amériques) est une pièce maîtresse et qui représente une extension de l'ALÉNA, n'ont pas la même importance pour le Canada et le Mexique. Ils restent marginalisés comme les autres pays par rapport à l'agenda des États-Unis. Il s'agit pour ces derniers de resserrer encore plus, à l'ensemble du continent, l'archipel de leur domination.

Les Amériques aux américains?

De l'Initiative pour le Bassin des Caraïbes du président Reagan à l'initiative pour les Amériques de George Bush, la démarche américaine a été très claire: s'assurer le marché des Amériques pour mieux affronter la compétition des autres blocs régionaux qui se sont formés avec l'Europe unie et l'Asie. Alors que les marchés régionaux en Amérique latine comme le MERCOSUR piétinent, l'ALÉNA semble constituer une réussite et un modèle à suivre. C'est dans sa foulée que le président Clinton a réuni, au sommet de Miami en décembre 1994, les chefs d'État du continent, à l'exception de Cuba, pour initier le projet des Amériques dont la ZLÉA est un élément crucial et qui devrait être mise en place d'ici 2005.

Le Plan d'action adopté à Miami puis modifié à Santiago en avril 1998 va bien au-delà des simples questions économiques. Il s'agit, premièrement, d'étendre le modèle de l'ALÉNA à l'ensemble des Amériques dans un objectif d'intégration en profondeur par le marché. Deuxièmement, les politiques publiques doivent non seulement assimiler les principes de la liberté commerciale (et donc, démanteler toutes entraves au flux de marchandises) et les règles de gestion inspirées par le

Fond Monétaire International (pas de déficit, coupures dans les dépenses publiques, paiement de la dette, etc), mais elles doivent aussi établir la primauté de la règle de droit. Le droit dont il est question est évidemment celui des investisseurs, du capital plutôt que celui qui renvoie aux droits humains. Enfin, les programmes sociaux devront être intégrés aux réformes en cours, en vue de les arrimer à une logique qui ne relève plus de l'État mais du marché. En termes clairs, il s'agit de privatiser, à l'ensemble du continent, les programmes sociaux qui sont déjà bien mal en point...

Pour les États-Unis, donc, un accord continental doit aller au-delà de la simple question économique pour déboucher sur des enjeux stratégiques internationaux. Comme avec l'ALÉNA, il s'agit d'aller plus loin que les exigences minimales de l'OMC en termes de libéralisation des échanges et de la sorte, préparer une restructuration de cette organisation. C'est donc dire que ce qui a été rejeté à Seattle en décembre 1999 (l'inclusion de domaines jusqu'alors «protégés» de la libéralisation capitaliste comme la culture, la santé, l'éducation, l'agriculture, etc.) risque de revenir par la «petite» porte de la ZLEA. C'est un enjeu prépondérant pour les américains et qui pèse beaucoup plus que les quelques avantages que pourront en retirer les autres pays du continent.

La nouvelle face de l'impérialisme

Au bout du compte, peut-on dire que la constitution des Amériques comme ensemble économique va à l'encontre de la mondialisation? Avec tout ce que nous avons vu, la réponse est non. La régionalisation s'insère dans la formation de ce que nous avons appelé des archipels à travers la planète. Au sein du nouveau bloc constitué par le marché unique des Amériques, les États-Unis continueront à exercer un pouvoir hégémonique qu'on peut ouvertement qualifier d'impérialiste, et qui consolide la dépendance et l'intégration inégale des autres économies des Amériques à celle des États-Unis. L'expansion des firmes américaines en est encore plus favorisée, alors que les autres partenaires doivent échanger le peu d'autonomie qui leur reste contre un accès sécuritaire au seul marché des États-Unis, avec tous les aléas que cela comporte. Les Amériques seront aux américains mais essentiellement à ceux qui dirigent depuis Washington. Quant aux autres, ils devront contempler, impuissants, la vitrine ainsi mise en place. C'est pour cela que le sommet des Amériques qui se tiendra en avril 2001, à Québec, est un moment important pour dire non à la machine de la mondialisation. C'est à ce prix que la liberté et les droits humains pourront prédominer sur le libéralisme et le droit de la marchandise.



Résister et construire autre chose

Quelles alternatives en environnement ?

Par : Jean Robitaille

Vous souvenez-vous de cette immense barge remplie de déchets qui sillonnait il y a quelques années l'océan Atlantique, de port en port, cherchant désespérément à larguer sa cargaison ? Image pathétique d'une société de consommation qui ne sait que faire de son gaspillage.

Derrière cette image, se profile un marché, de plus en plus lucratif, du recyclage et de la récupération. Des multinationales, aux préoccupations écologistes peu démontrées, se battent pour ces marchés. Et les accords de libéralisation des marchés s'en mêlent. Une entreprise états-unienne de gestion des déchets vient d'obtenir d'un tribunal créé par l'ALÉNA que le gouvernement mexicain lui verse une compensation de 17 millions \$ parce que la réglementation environnementale nouvellement adoptée par une municipalité mexicaine ne lui permettait pas d'opérer l'usine de traitement des déchets qu'elle comptait installer dans cette municipalité.

Mais il y a aussi des alternatives. Au Québec, des militants écologistes se lancent dans cette activité économique et environnementale, convaincus que la résistance au néolibéralisme passe aussi par le développement d'alternatives économiques et industrielles centrées sur les besoins sociaux et environnementaux plutôt que sur le capital.

On jette une quantité phénoménale de produits qu'on pourrait réutiliser, recycler ou composter. Selon le ministère de l'Environnement du Québec, plus de 2 millions de tonnes de déchets résidentiels (ce qu'on met à la poubelle) sont potentiellement récupérables. Près de 4 millions de tonnes de déchets issus des commerces, des institutions et des industries sont dans la même situation. Des tonnes de produits pourraient être réinsérées dans le cycle de production et remis sur le marché, dont plusieurs seraient revendus à un coût bien inférieur à celui de biens neufs. Sans oublier que de nombreux emplois peuvent être créés dans ce processus de récupération et de recyclage.

Suite aux pressions des milieux environnementalistes, le ministère de l'Environnement a déposé en 1998 un Plan d'action sur la gestion des matières résiduelles qui vise à récupérer et à traiter jusqu'à 65 % de matières récupérables. Le nombre de tonnes de matières remises en valeur d'ici 2007 devrait ainsi augmenter de 50 %.

Selon le *Diagnostic du secteur des ressourceries au Québec*, produit en décembre 1999 par le *Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire* et le *Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets*, le développement des entreprises québécoises du secteur des matières résiduelles est cependant freiné par la désuétude de la réglementation et le faible coût de l'enfouissement au Québec. Seulement 10% des résidus organiques biodégradables sont compostés et environ le tiers des matériaux secs sont récupérés. Même si une multitude de petites entreprises sont actives dans la gestion des déchets, ce sont les multinationales américaines et européennes, telles que *Intersan* (USA Waste management), *Browning Ferris International*, *Matrec* (Belgique) et *TIRU* (France) qui dominent le marché de la manutention des résidus au Québec.

Fermement convaincus qu'il ne fallait pas laisser tout le champs libre à ces multinationales, le *Chantier de l'économie sociale* et le *Réseau des ressourceries du Québec* ont mis de l'avant le projet de développer partout au Québec des entreprises de nature collective (OBNL ou coop) qui s'occuperaient localement de la mise en valeur de nos déchets et qui créeraient des emplois durables.

Ainsi, depuis un an, un programme gouvernemental d'aide aux entreprises d'économie sociale en environnement vise à soutenir la création ou le développement d'emplois durables axés sur la remise en état, le recyclage ou la revente de matière ou produits rebutés tels les électroménagers, les textiles, les meubles, les résidus de construction ou les résidus domestiques dangereux. Au cours des prochaines années, 17 millions \$ de fonds publics seront ainsi investis pour soutenir le démarrage ou le développement de 90 projets collectifs. Preuve que plusieurs entrepreneurs sociaux étaient prêts à relever ces défis environnementaux, les projets d'une cinquantaine d'entreprises d'économie sociale ont déjà été acceptés.

Pourquoi tant de déchets ?

La gestion des déchets représente un enjeu environnemental et social d'envergure. Selon les dernières estimations, on génère sur la planète 12 milliards de tonnes d'ordures annuellement (Le Soleil, 8 avril 2000). Pourquoi de telles quantités de déchets? Certains spécialistes expliquent le phénomène en évoquant la séparation de plus en plus grande entre la production et la consommation. Dans la vie de tous les jours, cela se traduit par une pensée magique où les aliments viennent des épiceries et les déchets disparaissent dans des camions.

La séparation de la production et la consommation entraîne une autre conséquence: celle de la déresponsabilisation. Qui doit payer pour les déchets? Actuellement, ce sont les contribuables qui assument l'essentiel du coût économique et les citoyens et les citoyennes qui assument l'essentiel des coûts environnementaux et sociaux. Comment rendre plus responsables les producteurs de déchets et les décideurs responsables de la gestion des déchets? Les groupes environnementaux ont depuis longtemps mis de l'avant la nécessité de transformer les déchets en ressources. C'est-à-dire d'abord de réduire, à la source, la masse de déchets pour ensuite réutiliser, recycler et composter le reste. Une telle approche implique de nouvelles infrastructures capables de s'occuper tant de l'éducation à la réduction et à la collecte que de la mise en valeur et de la mise en marché des matières récupérables. Lorsqu'une telle infrastructure émerge d'un groupe enraciné dans son milieu ou d'un consortium de tels groupes, il s'agit de la mise en œuvre d'une

« ressource ». Les ressourceries proposent de responsabiliser à la fois les producteurs et les consommateurs au sein des communautés afin qu'ils puissent trouver les solutions adaptées à leur milieu et donc transformer les déchets en ressources. L'expertise québécoise dans ce domaine n'a pas d'égal ailleurs.

D'autres défis collectifs en environnement

S'occuper à travers des entreprises collectives des déchets est le début d'une nouvelle approche où l'économie sociale en environnement deviendra progressivement incontournable. Les façons que les communautés s'organisent pour répondre à leurs besoins de base tout en protégeant l'environnement ne peuvent que se multiplier: agriculture biologique locale/régionale; groupes de réflexion et groupes d'achats axés sur le respect de l'environnement et le développement local/régional; participation des consommateurs au design de production en harmonie avec l'environnement; nouveaux processus décisionnels basés sur la démocratie participative des communautés qui ont un mot à dire sur le type de développement dans leur région; solidarité internationale afin d'échanger avec d'autres communautés et de favoriser le commerce équitable; réduction de l'exploitation, de la surconsommation et de la surproduction. Le développement économique ne cesse pas avec l'économie sociale. Au contraire, l'économie sociale permet le développement d'une activité économique mais elle l'assujettit aux impératifs du respect de la qualité de vie et de l'environnement tout en répondant aux besoins réels d'une communauté.

ZLÉA et alternative économique

La ZLÉA, Zone de libre-échange des Amériques, fait peur. Non seulement aux militants sociaux mais aussi à tous ceux qui sont en train de bâtir des alternatives économiques solidaires, qui font primer les besoins sociaux sur le capital. La crainte de nombreux observateurs vient du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain dont s'inspire les négociateurs de la ZLÉA. Celui-ci réduit en effet les prérogatives dont disposent les gouvernements pour intervenir dans le développement économique et social. Des entreprises étrangères peuvent ainsi poursuivre en justice un État, exigeant des compensations financières dans les cas où les gouvernements, en adoptant des politiques préférentielles de développement économique, brimeraient leur libre accès à des marchés de produits et de services.

Ici au Québec, la politique des places à 5\$ en garderie, le programme environnemental de développement des « ressourceries », le programme d'exonération financière des services d'aide domestique aux personnes âgées, tous des éléments structurants pour le développement d'une économie sociale pourraient bien être menacés.

ZLÉA et commerce équitable

Au commerce tel qu'on le connaît, basé sur l'enrichissement d'une minorité de profiteurs et d'intermédiaires, certains proposent une nouvelle forme de commerce « équitable », qui permet aux consommateurs de faire des choix éthiques. Le concept popularisé ici surtout par le café équitable repose sur la certification écologique du procédé de production et la garanti qu'un juste prix est alloué aux producteurs-paysans.

Au Québec, le commerce équitable, promu par des organisations non-gouvernementales comme Équiterre et Oxfam-Québec, ne profite actuellement d'aucune politique gouvernementale dédiée. Pourtant, son développement nécessiterait fort probablement des instruments propres à cette nouvelle forme de commerce. Accès à du « capital patient », politiques fiscales et réglementations adaptées, soutien aux stratégies de commercialisation, les besoins particuliers sont là. Il existe des alternatives économiques (coopératives et organismes à but non lucratif) à la mondialisation néolibérale. Encore faut-il leur donner les moyens de se développer !

L'EAU C'EST LA VIE... ET LA VIE N'EST PAS UNE MARCHANDISE

Par : Sylvie Paquerot

(Présidente de l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau)

La protection de la nature n'est pas «négociable». Lui appliquer la logique marchande, c'est la ruiner par avance. [...] La protection de l'humanité et de ses conditions de survie est un absolu sur lequel aucune transaction n'est admissible. Monique Chemillier-Gendreau, «Marchandisation de la survie planétaire», *Le Monde diplomatique*, janvier 1998.

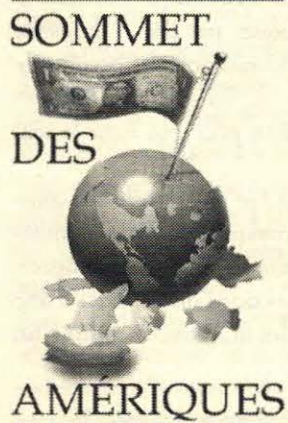
Depuis plus d'une trentaine d'années, la question de l'eau est devenue, incontestablement, un sujet de préoccupation scientifique, économique, social, politique et juridique, tant au plan national qu'international, partout sur la planète. Face à cet enjeu majeur pour l'ensemble de l'humanité et aux moyens à mettre en œuvre pour assurer la protection et la redistribution de cette ressource vitale, les solutions diffèrent... entre la solidarité et le marché.

Pendant que les États en font essentiellement un enjeu géostratégique ou acceptent d'en laisser la gestion aux règles du marché sous la pression de la libéralisation tous azimuts,

1,5 milliard d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'eau potable - entre 20 et 30 % de la population selon les pays en Amérique Latine - alors que selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé) 80% des maladies pourraient être éradiquées dans les pays du Sud par l'accès à une eau potable et à des équipements adéquats d'assainissement. Des millions de personnes meurent chaque année tout simplement de ne pas avoir accès à l'eau, à l'ère de la société de l'informa-

tion, du commerce électronique et de la «nouvelle économie». Cette situation entre toutes illustre bien l'ampleur des inégalités de développement de nos sociétés, tant entre pays qu'à l'intérieur même de ceux-ci.

La libéralisation des marchés à l'échelle mondiale ou continentale s'effectue en soumettant l'ensemble des secteurs de la vie en société à sa propre logique : celle du marché, de la concurrence et de la compétition. Le principal défi, dans cette perspective, ne nous semble pas se situer à l'intérieur des accords commerciaux et de leurs textes hautement techniques et complexes², mais bien plutôt dans les limites extérieures qu'il faut de toute urgence imposer à la logique de marché, dont celle, incontournable, de la primauté du respect des droits humains. Le statut de l'eau dans le cadre de l'ALENA constitue un bel exemple de cette situation très grave, où la population et ses représentant-e-s n'ont plus véritablement les moyens de



[...] les eaux usées de Santiago, au Chili, forment la quasi-intégralité du Rio Mapocho pendant la saison sèche ; or, ces

décider de ce qu'ils veulent ou ne veulent pas.

Souhaitons-nous remettre entre les mains du commerce et du marché les décisions qui concernent nos droits, nos ressources, nos services publics etc.? Telle est la question primordiale puisque, dans le cas de l'ALENA, tant qu'aucun jugement n'est rendu, on ne peut affirmer «hors de tout doute» qu'en cas de conflit sur l'interprétation et de poursuite contre le Canada, nous perdrons le contrôle sur l'eau. Mais on peut affirmer cependant qu'il existe un risque sérieux de voir l'effet combiné³ des règles de l'O.M.C., du GATT⁴ et de l'ALENA⁵ placer la population canadienne - de même que toutes les populations des pays parties à ces accords - devant l'obligation de traiter l'eau comme une marchandise à laquelle s'appliqueront les règles de ces accords. Des poursuites sont d'ailleurs déjà introduites et il ne s'agit donc pas d'un risque théorique. La compagnie californienne Sun Belt Water qui commercialise l'eau en vrac a signifié son intention le 30 novembre 1998 de présenter une réclamation à l'arbitrage en vertu du chapitre 11 de l'ALENA contre le Canada.

L'eau, ressource vitale déjà largement dilapidée

Dans de grandes parties de l'Amérique latine rurale, l'agro-industrie orientée vers l'exportation demande de plus en plus d'eau, autrefois utilisée par les paysans pour garantir leur autosuffisance alimentaire. L'exode vers les grandes villes, provoqué en grande partie par le développement de cette agro-industrie qui laisse des milliers de paysans sans terre et sans moyen de survie, engendre une pression insoutenable à long terme sur les ressources en eau disponibles pour alimenter une population urbaine sans cesse croissante. La ville de Mexico par exemple pompe déjà de 50 à 80% au-dessus de la capacité de recharge de la ressource chaque année et elle se voit obligée d'aller chercher de plus en plus loin une eau dont la distribution devient alors de plus en plus coûteuse. De la même manière, sur ce continent comme ailleurs dans le monde, les zones franches, comme celle des maquiladoras à la frontière nord du Mexique, font peser une pression supplémentaire sur la ressource : celle de l'industrie, de sa consommation et de sa charge polluante pratiquement incontrôlée dans ces zones, comme dans beaucoup de zones urbaines d'ailleurs.

En elle-même, la libéralisation des échanges, l'augmentation des exportations et les systèmes de transport massif qu'elle exige ont des effets amplificateurs non négligeables sur la dégradation des cours d'eau, des mers et des océans, mais aussi sur les milieux portants des écosystèmes aquatiques. Le méga-projet d'aménagement des fleuves Parana et Paraguay

en Amérique du Sud dans le but, clairement exprimé, d'intensifier les échanges commerciaux, en est un des exemples les plus alarmants à l'heure actuelle sur ce continent⁶.

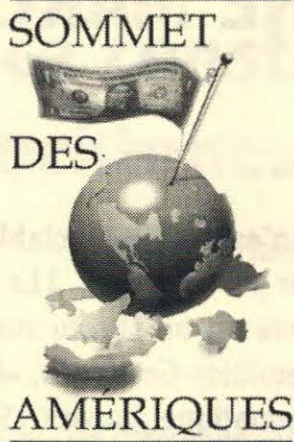
Devant l'augmentation de la demande en eau, ressource limitée, et la concurrence qu'induit une croissance sans limite pour son utilisation, tous bien sûr, ne sont pas égaux, et certains plus que d'autres ont les moyens financiers d'obtenir une priorisation de fait de leurs besoins. Il faut rappeler ici que ni en droit international ni dans la grande majorité des droits nationaux, il n'y a de hiérarchie formelle des usages obligeant à donner la priorité aux besoins humains de base et aux besoins des écosystèmes pour assurer leur reproduction. Malgré son évidence, le droit d'accès à l'eau potable comme droit humain n'est pas formellement reconnu en droit international.

Lors de la sécheresse de 1995 dans le nord du Mexique par exemple, les pouvoirs publics ont choisi de couper l'eau aux paysans pendant qu'ils continuaient à fournir la majorité des entreprises d'origine étrangère de la région. L'installation de compagnies de haute technologie dans les pays du Sud, que font miroiter les chantres de la libéralisation des marchés et que certaines régions appellent de leurs vœux, risque donc fort d'augmenter encore des problèmes d'eau déjà graves et bien sûr, ni les populations urbaines pauvres, ni les petits paysans, ni les populations autochtones, ne pourront «compétitionner» avec ces firmes dotées de capacités financières importantes dans un arbitrage des besoins assuré par la loi de l'offre et de la demande. Déjà, les inégalités profondes, tant à l'échelle continentale qu'à l'intérieur même des pays des Amériques, se répercutent sur l'accès à l'eau. Dans certaines régions d'Amérique centrale, la surexploitation des ressources hydriques par l'agro-industrie rend de plus en plus difficile l'accès à l'eau pour les besoins de base dans les communautés rurales où les gens, les femmes surtout, doivent se déplacer de plus en plus loin dans le seul but de répondre à ce besoin vital.

Les grandes corporations font la file pour exploiter commercialement le manque d'eau, se voyant déjà, avec les quelques gouvernements des pays détenteurs de cette ressource, comme l'OPEP de l'eau et «oubliant» que l'on parle ici d'une ressource vitale, considérée depuis des millénaires comme un bien commun.

La ZLÉA : un sauf conduit pour accélérer la marchandisation de la vie déjà en marche forcée

Une part de plus en plus importante de la population devient victime de la mondialisation des marchés. Les effets de cette prédation des ressources s'étendent à des régions jadis isolées, aux forêts profondes, aux arrières-pays, aux déserts, aux rivières, aux océans. Déjà pauvres, mais largement autosuffi-



santes, des communautés entières, partout sur la planète, se trouvent socialement et écologiquement appauvries, culturellement disloquées, et leurs ressources appropriées par la demande insatiable d'une société de consommation sans limite.

Pour de larges pans de la population mondiale, le statut de consommateur dans ce vaste marché n'a aucun sens puisque c'est l'autosuffisance alimentaire qui leur permet en fait de survivre. Dans la logique du libre marché, l'augmentation du prix de l'eau par la pression de la demande sur une ressource limitée fait monter les enchères; l'eau se transforme en richesse pour ceux qui peuvent l'accaparer où qu'elle soit, mais c'est de l'eau qu'ont besoin les écosystèmes et les populations pour vivre et ils ne disposent pas, bien sûr, de l'argent nécessaire pour l'acheter sur le marché une fois la logique de sa marchandisation installée.

Dans le continent américain, les populations autochtones sont à cet égard particulièrement fragiles dans la mesure où leur mode de vie est intimement lié aux ressources naturelles et à l'équilibre de leur milieu : ne pensons qu'aux effets des grands projets hydro-électriques dans le Nord québécois sur les peuples Cris et Inuit de cette région, ou, plus récemment, à la lutte des Autochtones du Chiapas au Mexique, expropriés de leurs moyens de vivre; à la déforestation de l'Amazonie brésilienne qui menace les peuples qui habitent cette zone où l'eau est désormais largement contaminée au mercure; au peuple Mapuche-Pehuenche menacé au Chili par les méga-projets hydro-électriques sur l'Alto Bio-Bio, par la pollution des déchets de cellulose chez les Mapuchelafquenche en Équateur. La libéralisation actuelle tend à accentuer et exacerber ces tendances destructrices à la fois des écosystèmes et de la vie humaine. Désappropriées de leurs ressources vitales par la transformation de celles-ci en marchandise disponible au plus offrant, les populations n'ont certes pas les moyens de devenir des consommateurs solvables de ce vaste marché continental.

L'eau, ressource vitale, apparaît comme emblématique du débat qui s'engage dans les Amériques. Si la vie n'est pas une marchandise, il nous faut de toute urgence retrouver le sens et l'espace d'un bien commun collectif, d'un patrimoine commun de l'humanité qui ne peut en aucun cas être soumis aux impératifs du marché. À travers l'eau, c'est le droit à la vie qu'il s'agit d'exclure des transactions commerciales; l'ensemble de ces biens communs de l'humanité qui nous font ce que nous sommes : cette planète qui est notre milieu de vie, l'éducation, la santé, la connaissance et l'information qui font de l'humanité ce qu'elle est... À moins qu'il ne faille brutalement admettre que les plus forts ont le droit, parce qu'ils le peuvent, de manger les plus faibles⁷.

Lutter contre la marchandisation de l'eau, ressource vitale, c'est ce que propose, à travers une campagne mondiale d'adhésion, le comité promoteur d'un contrat mondial de l'eau, présidé par Mario Soares et dont le secrétaire, Ricardo Petrella, parcourt le monde pour tenir tête à la Banque mondiale, à l'O.M.C et à tous ceux qui souhaitent transformer l'eau en marchandise. Lancé en 1998 à Lisbonne, le «Manifeste de l'eau : le droit de tous à la vie» propose l'application, au plan international de quatre principes fondamentaux :

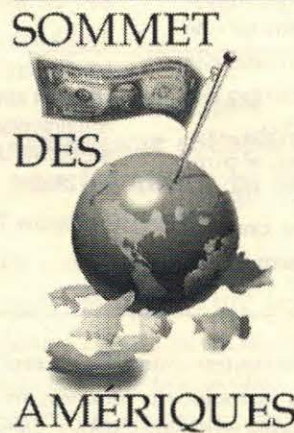
L'accès à l'eau, source de vie irremplaçable, est un droit humain, individuel et collectif;

L'eau est un bien commun de l'humanité;

Le financement nécessaire à la mise en oeuvre de ce droit doit être collectif et solidaire;

Toute politique de l'eau doit être démocratique à tous les niveaux : local, national, continental, mondial.

Un appui large de la population à ces principes est essentiel pour soutenir les efforts déployés par les militantes et les militants un peu partout qui tentent de renverser la tendance lourde à la marchandisation de la vie. Si vous êtes de ceux et celles qui ne veulent pas voir la vie transformée en marchandise, vous pouvez appuyer ces efforts en faisant signer autour de vous la pétition que vous trouverez au <http://www.manifesteau.qc.ca>
www.manifesteau.qc.ca



Encadré proposé sur les aspects techniques de l'ALÉNA qui risquent d'affecter l'eau

On retrouve dans l'ALÉNA un certain nombre de dispositions similaires à celles de l'O.M.C., dont le chapitre 3 qui utilise la définition des biens inscrite dans les accords du GATT, lequel comprend expressément l'eau. On y retrouve aussi le principe du traitement national (art. 301), en vertu duquel il ne peut y avoir de discrimination entre les acteurs privés, quelle que soit leur provenance. Dans ce cas de figure, dès lors qu'une compagnie canadienne obtient le droit d'exporter de l'eau, n'importe quelle compagnie américaine ou mexicaine pourrait réclamer le même droit. Mais la portée spécifique de l'ALÉNA ici est liée à deux autres dimensions de cet Accord.

D'une part, cette disposition du traitement national s'applique aussi dans le domaine des services, comme le spécifie l'article 1202 qui, selon certains juristes, comprendrait le droit de dispenser ce service au-delà des frontières et non seulement celui de fournir ces services à la population canadienne. L'ALÉNA comporte en effet un chapitre portant sur les services, avec une liste d'exceptions où l'eau n'apparaît pas. En ce sens les services de distribution et d'assainissement seraient aussi couverts par l'Accord.

D'autre part, en vertu du chapitre 11, un investisseur qui s'estime discriminé sur la base de l'obligation de traitement national peut poursuivre directement le gouvernement, comme le prévoyait l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) défait dans le cadre de l'OCDE. Le chapitre 11 permet de «sécuriser» le commerce de l'eau à plus d'un titre. D'abord, si les autorités canadiennes choisissent de réserver les prélèvements massifs d'eau, l'exportation d'eau ou même la gestion de services d'eau à des compagnies privées canadiennes, les compagnies des autres pays parties à l'ALÉNA pourront poursuivre le Canada pour obtenir des compensations. Il faut d'ailleurs signaler que les exceptions prévues à l'article XX du GATT ne s'appliquent pas dans le cadre du chapitre 11 de l'ALÉNA et donc que les dispositions de ce chapitre s'appliquent à l'ensemble des ressources en eau, y compris les droits d'accès à l'eau dans son état naturel. Plus encore, un certain nombre de précédents dans le domaine de la protection de la santé et de l'environnement, comme celui d'Ethyl Corporation, compagnie états-unienne qui a obtenu compensation pour une loi bannissant son produit, loi pourtant jamais mise en vigueur, laissent penser que des investisseurs pourraient contester l'adoption même d'une législation bannissant les exportations massives sur la base d'une perte d'opportunités. Aucun litige n'ayant encore été tranché à cet égard, il est impossible d'en connaître l'issue réelle, mais le fait même qu'une compagnie puisse poursuivre un gouvernement pour une telle décision donne la pleine mesure de la désappropriation des pouvoirs publics qu'exige la libéralisation des marchés.

Enfin, disposition unique en son genre elle aussi, le principe du traitement proportionnel, dans l'ALÉNA, signifie qu'une fois commencée l'exportation de l'eau, par exemple vers les États-Unis, toute restriction que le gouvernement ca-

nadien voudrait y apporter devrait s'effectuer en proportion de restrictions identiques au plan domestique. En d'autres mots, une fois entreprise l'exportation d'eau vers un pays partie à l'Accord, celui-ci se trouverait en droit de réclamer une part proportionnelle des eaux canadiennes, pratiquement à perpétuité (art. 315). Certains craignent aussi que l'article 309 de cet Accord puisse empêcher carrément les restrictions à l'exportation, une fois commencée, même dans le cas où le gouvernement canadien constaterait des conséquences dommageables sur l'environnement et les écosystèmes en raison de telles exportations massives.

- 1 Mark Fortier, «L'eau : quand l'abondance se fait rare» (1997) *Le Temps* fou, no 20, page 13.
- 2 Voir encadré popur un aperçu de ces règles concernant l'eau.
- 3 Voir E. Bailby, «Cris d'alarme dans le Pantanal brésilien» (2000) *Manière de voir* no 50, avril.
- 4 D. Gaurier, et P.-J. Hesse, «La permanence d'un mythe : patrimoine commun des pauvres ou patrimoine commun de l'humanité ?» (1991) *A.D.M.A.*, T. 11.
- 5 Dans le texte anglais : «waters, including natural or artificial waters and aerated waters».
- 6 C'est l'opinion, notamment, des spécialistes du West Coast Environmental Law, de Vancouver.
- 7 Il est à noter que le gouvernement canadien remet en question actuellement le chapitre 11 de l'ALÉNA et a affirmé qu'il ne signerait aucun accord d'intégration des Amériques qui comprendrait de telles dispositions : M. MacKinnon, «Canada seeks NAFTA Chapter 11 review», *The Globe and Mail*, December 13, 2000.
- 8 M. Barlow, *Blue Gold*, op. cit.

L'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau (ACME-Québec) a été fondée le 12 octobre 1999, à Montréal, dans la foulée du mouvement lancé par le Comité promoteur mondial pour le contrat de l'eau, présidé par Mario Soares, ancien président de la République du Portugal. Ce comité publiait en 1998 le «Manifeste de l'eau : le droit de tous à la vie». Cette initiative qui n'a, pour paraphraser les auteurs du Manifeste, «d'autre légitimité que celle d'être des citoyennes et citoyens concernés par le fait que 1,4 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable», a été depuis reprise dans plusieurs pays où se forment actuellement des groupes, des comités ou des associations nationales dont l'objectif est de sensibiliser et de mobiliser la population autour de «l'eau pour tous» : en France, en Belgique, en Suisse, en Inde, au Brésil, en Italie, aux États-Unis, au Canada, au Japon, au Bangladesh, au Sahel...

Mentionnons par exemple que si l'article XX du GATT prévoit des exceptions pour des mesures «relating to the conservation of living and non-living natural resources» notamment, l'article 2102 de l'ALENA lui, exclut le chapitre 11 de ce Traité de l'application de l'article XX du GATT!

Principalement les articles XI et XX.

Les articles 301 (National treatment of exports), 315 (proportional sharing), et les chapitres 11 et 12 notamment.

Intégration et marginalisation économiques dans les Amériques

Par : Geneviève Lessard

Les artisans de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) prévue pour 2005 ont pris soin d'inclure, dans la structure des négociations hémisphériques, un Groupe consultatif sur les économies de petite taille. Celle-ci sont au nombre de 25, dont la plupart se trouvent en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Sur un total de 34 pays, et il serait difficile de les ignorer. Près des trois quarts des pays d'Amérique, donc, revendiquent le droit de se voir reconnaître un statut particulier, qui réponde au besoins de leur situation spécifique.

Le marché et les grands équilibres

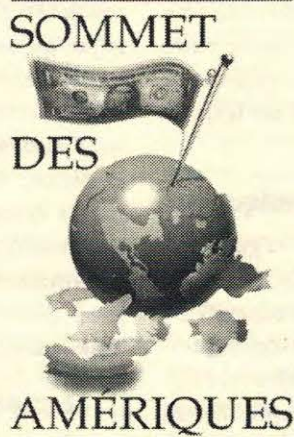
Lancé lors du Sommet de Miami en 1994, le Projet de la ZLEA prétend instaurer un « nouveau partenariat pour la prospérité » comprenant l'ensemble du territoire continental (exception faite, évidemment, de Cuba). Or, depuis le Sommet des Amériques de Santiago en 1998, les termes des éventuelles dispositions commerciales se négocient dans le secret le plus absolu. Nous ne saurons donc pas, avant d'être tous confrontés au fait accompli, ce qu'il en est de la nature précise des engagements que nos dirigeants entendent contracter, ni de leurs possibles conséquences sur nos populations, nos structures économiques nationales et nos systèmes politiques en général.

Mais si nos chefs d'État semblent vouloir rester muets, les précédents en la matière, eux, sont des plus éloquents. L'ALE (Canada/États-Unis), l'ALÉNA (Mexique/Canada/États-Unis), les multiples ententes négociées à l'OMC et le contenu scandaleux d'un AMI (l'Accord multilatéral sur les investissements) neutralisé de justesse, en particulier, sont récemment venus donner le ton de la nouvelle tendance économique de l'heure : celle d'une réorientation progressive des politiques nationales en fonction des objectifs commerciaux et financiers des plus influents agents économiques de la planète, soit les grandes firmes multinationales, les détenteurs du capital financier et les principales puissances mondiales. Dans

un tel contexte, la mobilisation populaire qui se prépare en vue du Sommet de Québec d'avril semble d'autant plus justifiée que la ZLEA vise précisément à cristalliser un processus de « néo-libéralisation » économique qui, dans les Amériques, est déjà fort engagé, et dont les retombées sur les secteurs les plus fragiles des populations concernées se sont déjà fait bien lourdement ressentir.

La ZLEA a ainsi été l'objet, au cours des derniers mois, d'un mécontentement croissant, et les raisons qui l'expliquent ne manquent pas. Aussi diversifiées soient-elles, cependant, ces raisons pour la plupart de la conviction profonde que nos gouvernements ne doivent pas, céder au marché quelle que soit l'urgence des impératifs compétitifs et financiers de notre économie mondialisée, les moyens dont ils disposent pour répondre devant ceux et celles auxquels ils sont légitimement redevables, à savoir les citoyens. Au cœur du débat, la capacité

du seul marché libre à s'acquitter d'une distribution des richesses qui soit équilibrée et équitable. Pour les sceptiques, les rapports de forces entre les différents acteurs sont trop inégaux et les effets naturels du marché trop pervers pour que la levée des mécanismes de contrôle marchand puisse mener à autre chose qu'à un accroissement du fossé déjà inacceptable qui sépare les riches des pauvres (ou, plus exactement, les pauvres des riches). En fait, le problème est double. Il com-



prend une dimension interne et une dimension externe qui sont étroitement reliées.

La dimension interne est la mieux connue : tel qu'il se présente aujourd'hui, le projet d'intégration continentale met en péril la capacité des États à opérer le difficile arbitrage dont ils sont chargés, celui destiné à maintenir un certain équilibre (qui, dans certains pays, est encore plus fragile que dans d'autres) entre bien commun et intérêts privés. En clair, au nom d'une liberté commerciale et financière que rien ne doit venir entraver, c'est la gamme complète des politiques sociales de toutes formes qui se voit menacée. Que ces mesures aient jadis été établies sur la base de la notion de « droit inaliénable » pourrait bientôt ne plus importer, car le marché a ses raisons que l'être humain ignore encore....

C'est cette même logique qui sous-tend la dimension externe, du problème trop souvent négligé. Ce problème, tient à l'incomparable disparité des niveaux de développement des pays en présence. Nulle part ailleurs, en effet, le déséquilibre des puissances économiques n'est aussi prononcé que dans les Amériques. Comment mettre en place, alors, des règles de commerce qui conviennent à la fois aux États-Unis et à Haïti, au Brésil et à Sainte-Lucie... au Canada et au Guatemala ? Adhérer à la philosophie libre-échangiste, n'est-ce pas là renoncer *de facto* à toute forme d'intervention, qu'elle soit de niveau gouvernemental ou supranational, qui soit explicitement destinée au développement national et à la résorption des inéquités internationales ? Si la ZLÉA menace de renforcer les déséquilibres au sein même des nations, qu'en est-il des écarts qui existent entre elles ? Le Guatemala compte parmi les pays les plus pauvres de l'hémisphère. Il est, à ce titre, directement touché par la question.

Libre-échange et asymétrie économique

L'idée selon laquelle le marché non-régulé est « structurellement » biaisé est loin d'être nouvelle. Dès après la Seconde Guerre mondiale, les pays en développement (PVD) ont tenté de promouvoir l'introduction, dans les règles internationales de commerce, de dispositions « particulières », « différenciées », « préférentielles », toutes mesures expressément élaborées afin de corriger les effets spontanés d'une économie mondiale jugée foncièrement défavorable aux pays les plus pauvres. Les théories libérales, pourtant, postulaient que le libre-échange était un jeu également profitable à tous ceux qui y participent. Très tôt, le débat s'est ainsi engagé, entre pro et anti-libre-échangistes, sur les vertus d'un marché qui était un moteur de développement pour les uns, la source même de l'asymétrie économique pour les autres.

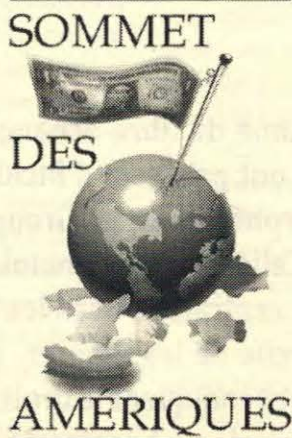
Pour les représentants des grandes puissances industrialisées (ceux des États-Unis en particulier), le marché doit être

régi par les principes dits non discriminatoires, qui sont au nombre de trois. Le principe du *traitement national* doit obliger les gouvernements à accorder aux produits des pays partenaires *le même traitement que celui accordé aux produits nationaux*; la clause de la *nation la plus favorisée* doit contraindre les États à accorder aux produits des pays partenaires le même traitement que *le traitement le plus favorable accordé à une autre nation*. Quant à la règle de la *réciprocité des avantages*, elle assurerait essentiellement que tous les pays se résignent à des *concessions comparables à celles qui leur sont faites*. La même chose, pour tout le monde. Au sens « libéral » du terme, donc, et aussi paradoxal que cela puisse sembler, la non-discrimination consiste en fait à faire commercer sur un pied d'égalité des économies qui, en réalité, ne le sont pas.

Les multiples batailles du mouvement tiers-mondiste pour l'établissement d'un Ordre économique international nouveau furent longues et difficiles (... et très intéressantes). Toutes se soldèrent par des victoires très partielles, mais importantes : peu à peu, fut reconnu le droit des PVD à la protection de leur industrie naissante, à la préservation de leur balance des paiements et surtout, à un accès préférentiel, sur une base *non réciproque*, aux marchés des pays industrialisés. Aussi insuffisantes qu'elles aient pu être en leur temps, ces avancées auront au moins permis la reconnaissance, dans le système économique international, de la validité d'une logique de discrimination positive dont on avait grand besoin. À l'heure actuelle où tous les PVD se sont docilement ralliés à la proposition théorique qu'ils ont autrefois rejetée, cette lutte semble bien lointaine. Ainsi, au moment même où les mécanismes de la protection sociale sont évacués des systèmes politiques, sont également éliminés des relations économiques ceux destinés à la protection nationale, et avec eux le concept même de sous-développement. Et dans cette course effrénée vers une économie mondialement intégrée où non-discrimination et réciprocité font loi, la ZLÉA pourrait bien avoir pour principale fonction celle de faire aux coureurs américains... un pas de géant.

Le modèle d'intégration « À l'Américaine »

Dès la signature de l'ALENA, le signal d'alarme a été donné un peu partout en Amérique latine, quant à l'avenir du statut commercial particulier des PVD. Jamais encore la non-discrimination n'avait trouvé d'expression plus pure et complète que dans cette entente de grande envergure entre la première puissance mondiale, son allié canadien et leur voisin sous-développé. D'entrée de jeu, l'élimination tarifaire passerait à l'arrière-plan des préoccupations; désormais, l'enjeu ne serait plus le commerce, mais les investissements. Or, appliquée au secteur financier, la primauté du principe du traite-



ment national allait s'avérer lucrative pour les uns, mais ô combien douloureuse pour les autres : fin des prescriptions de résultats (ces exigences autrefois imposées aux entreprises transnationales), fins des limites à la propriété étrangère, fin des restrictions sur les transferts financiers, fin, en somme, de tout instrument stratégique de développement national. Le Mexique allait enfin devoir se plier aux règles fixées par les plus grands que lui. Et c'est dans cette même logique intégrative que s'inscrira la ZLEA.

La ZLEA et ses « économies de petite taille »

De l'aveu même de nos chefs de gouvernements, l'asymétrie économique constitue l'un des principaux obstacles à l'intégration des pays du continent. En témoigne la Déclaration de principes du Sommet de Miami, qui précise que la ZLEA doit accorder une « attention spéciale » aux différences de développement, et en particulier aux besoins spécifiques de ce qu'ils appelleront les « économies de petite taille » (EPT) de l'hémisphère occidental. Cet engagement, curieusement, s'est traduit par des actions concrètes, dont l'attribution d'un mandat d'assistance technique spécifique pour les principales institutions interaméricaines et la création, nous l'avons dit, d'un groupe de travail chargé exclusivement d'identifier les moyens de faciliter l'intégration à la ZLEA des plus vulnérables de ses participants. Doit-on pour autant espérer l'assouplissement des règles de l'échange?

Les 25 EPT d'Amérique présentent une combinaison d'indicateurs de taille (territoire, population) et de développement (PIB/habitant, IDH de l'ONU) qui, bien que minimaux, font d'elles des économies désavantagées dans le commerce. Cette particularité qui est la leur, nous la résumerons ici en quatre points principaux.

Insuffisance des marchés domestiques : Comme pour tous les pays où, pour des raisons de taille ou de sous-développement, la demande nationale est insuffisante, la génération de revenus, en contexte d'ouverture économique, dépend presque exclusivement de la capacité des exportations à pénétrer les marchés étrangers. Or la création de la ZLEA risque d'exacerber cette dépendance : en livrant aux concurrents des pays plus industrialisés un marché domestique déjà fragile, l'intégration économique risque de contrevenir sérieusement, et peut-être même durablement, au développement des entreprises nationales. Un tel mal développement risque d'avoir, sur les revenus des foyers, les emplois et le système productif national en général, des conséquences désastreuses.

Structure productive et nature des exportations : Dans la plupart des petits pays, les ressources exportables sont insuffisantes. Le système productif se limite, principalement, à quelques entreprises vouées à un seul secteur d'activité ou à la production d'un nombre limité de biens destinés à l'exportation, le plus souvent des produits de l'agriculture ou des ressources

naturelles. Les EPT exportent donc essentiellement des produits qui dépendent de conditions incontrôlables (la météorologie, par exemple) et dont la valeur ajoutée est faible, voire nulle. Elles sont ainsi particulièrement sensibles aux fluctuations sur les marchés internationaux, une vulnérabilité d'autant plus marquée que ces produits dont dépendent les exportations sont les mêmes pour plusieurs d'entre elles et que par conséquent, elles se trouvent dans l'obligation de se faire concurrence les unes avec les autres. Enfin, incapables de s'autoapprovisionner, les EPT n'ont d'autre choix que de s'en remettre à l'importation massive pour satisfaire les besoins de l'économie nationale.

Configuration de l'économie : Dans les EPT comme dans tous les pays en développement, de larges secteurs de la population dépendent de la micro et de la petite entreprise, ou de l'agriculture de subsistance. En raison des limites financières, technologiques, administratives et humaines, ces petites entreprises sont rarement en mesure de s'engager dans l'exportation. Dans ce contexte, la pénétration de la concurrence étrangère ne peut qu'affaiblir le tissu économique national et accentuer ainsi les problèmes liés à la pauvreté et à l'exclusion. Or, entre les compressions budgétaires et le service de la dette, le revenu national ne permet aux gouvernements ni de stimuler les entreprises, ni de mettre en place les systèmes de protection sociale nécessaires.

Tarifs à l'importation : Incapables de tirer les bénéfices suffisants de l'activité exportatrice, les EPT présentent généralement une forte dépendance aux recettes générées par la taxation des importations. L'élimination tarifaire prévue dans le cadre de la ZLEA risque donc de les priver d'une de leurs principales sources de revenus. Leur intégration devra donc se faire en parallèle avec une importante réforme fiscale et la redéfinition des priorités en matière de dépenses publiques; des défis d'autant plus difficiles à relever que la pauvreté généralisée caractérise la plupart des pays concernés et que les réformes fiscales, comme on le sait, risquent de s'avérer plus compliquées que prévu.

Dans les EPT plus qu'ailleurs, les désavantages du libre-échange hémisphérique seront donc inévitables, apparents et surtout, instantanés. Il en va pourtant tout autrement des avantages qui eux, ne seront ni immédiats ni même assurés. Les mécanismes destinés à réguler le marché en faveur de la justice sociale et de l'équilibre international sont toujours demeurés bien imparfaits. Mais la ZLEA viendra les achever. Car il y a incompatibilité fondamentale entre l'inégalité des rapports de force tels qu'ils se présentent à l'intérieur et entre les pays, d'une part, et ce modèle d'intégration économique dernier cri, qui d'autre part, par définition, n'en prend pas acte. L'intégration des uns, donc, ne pourra que s'opérer en simultanéité parfaite avec la marginalisation des autres -personnes et pays- à qui l'on vient d'enlever les rares moyens dont ils étaient parvenus à se prémunir.

LES ÉTATS-UNIS SONT DE RETOUR AU SALVADOR

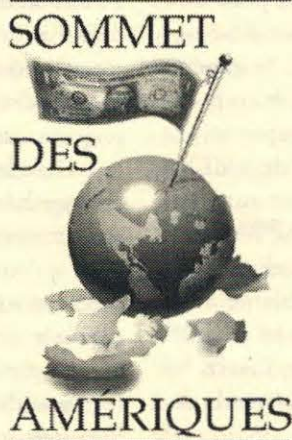
Depuis leur départ du canal de Panama, les États-Unis cherchent d'autres lieux d'implantation militaire en Amérique latine. Selon la doctrine de Monroe, rien ne doit se produire sur ce continent qui puisse être contraire à leurs intérêts. La raison généralement invoquée de nos jours pour ces implantations est la lutte contre la drogue. Dans le cas du Salvador, il est avant tout question officielle de venir aider une police nationale désorganisée dans sa lutte contre les enlèvements. Il y a lieu de penser que cette intervention étasunienne créera des difficultés supplémentaires, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'intervention en Colombie. Article paru dans Proceso, n° 912, 26 juillet 2000 (El Salvador).

Le gouvernement de Flores a annoncé l'arrivée au pays d'une équipe de policiers des États-Unis - qui serait complétée par des agents israéliens et des conseillers financés par l'union européenne - et cela n'a presque pas provoqué de réactions; d'une part, peut-être, parce que, selon la version officielle, ils viennent pour effectuer un bon travail : aider une police civile nationale débordée et désorganisée dans sa lutte contre une vague d'enlèvements et, d'autre part, parce que la société a peut-être déjà accepté le retour des *gringos*¹ au Salvador, que ce soit en tant qu'enquêteurs pour mener des poursuites contre la pratique des enlèvements et autres variantes du crime organisé, en tant que militaires pour surveiller les narcotrafiquants, ou en tant qu'armée pour développer des opérations conjointes avec les forces armées salvadoriennes.

Ce retour n'est pas l'effet du hasard, mais il semble correspondre à un plan qui ne prend pas en compte les expériences du passé proche. L'installation d'une base militaire étasunienne sur l'aéroport international de Comalapa n'a pourtant pas été accueillie avec la même attitude passive. À l'assemblée législative, seul le groupe de la droite a été d'accord avec la ratification du traité signé par les gouvernements des États-Unis et du Salvador. Le traité en question remet aux troupes étasuniennes des aéroports et

des ports, l'espace aérien et maritime et, en cas de besoin, des installations gouvernementales non spécifiées avec une immunité diplomatique du plus haut niveau, pendant dix ans. Ce traité est complété par deux accords que le ministère des affaires étrangères salvadorien a sorti de sa manche, en plus de la collaboration des policiers mentionnés plus haut. L'un d'eux a le nom trompeur de *Juventud sana* (Jeunesse saine), mais il est destiné à l'entraînement de la police civile nationale par des militaires étasuniens dans la lutte contre le narcotrafic. Le second est en rapport avec des entraînements militaires dirigés par l'armée des États-Unis. Ainsi, la base militaire de Comalapa, à laquelle les autorités salvadoriennes n'auront pas accès, mènera des activités de conseil pour la police et un entraînement spécialisé pour l'armée salvadorienne.

L'ambassadrice des États-Unis a fait pression d'une manière qui n'avait jamais été vue depuis la guerre pour obtenir l'approbation de cette série d'accords qui a été révélée de manière progressive. L'initiative étasunienne s'est heurtée à l'opposition du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN), qui a exigé que soient consignées par écrit les conditions du fonctionnement de ladite base militaire, mais l'ambassade s'y est opposée, prétext-



tant n'en avoir pas le temps. Suite à la discussion, le FMLN a fait remarquer à très juste titre que ce n'est pas d'aide militaire, comme celle qui est offerte par les États-Unis dont le Salvador a besoin, mais d'assistance sociale et économique. Cependant, le groupe parlementaire de la droite, décidé d'approuver le traité à tout prix, a choisi de méconnaître son statut de traité en l'approuvant à la majorité simple.

Face aux remarques répétées sur l'inconstitutionnalité de l'approbation, certains de ces députés ont raillé la Constitution, en dégageant leur responsabilité dans la salle même de la Cour suprême de justice et ils se sont vantés de ne pas avoir respecté et de ne pas respecter les normes constitutionnelles. L'ambassade des États-Unis ne s'est pas risquée à se prononcer sur la procédure inconstitutionnelle de leurs alliés, ce qui non seulement enlève de la crédibilité à leur projet, mais, à la condition d'être mené à bien, contribue aussi à renforcer l'insécurité juridique existante.

L'ambassade étasunienne, le gouvernement salvadorien et le groupe parlementaire de la droite présentent ces accords comme la solution idéale pour arrêter le narcotrafic, en mettant en même temps l'accent sur la faiblesse des institutions salvadoriennes. Pour ce faire, on met même à contribution des photographies douteuses, comme celle d'une vedette se déplaçant sur le cours d'eau Lempa et dont le procureur général en a déduit qu'elle transportait de la drogue à cause de la couleur de peau de ses occupants. En réalité, la vedette aurait pu être interceptée par le même hélicoptère à partir duquel la photographie a été prise.

Pour enlever de l'importance à l'intervention de l'armée des États-Unis, l'ambassade de ce pays et les autorités salvadoriennes se refusent à appeler base militaire l'installation qu'ils vont établir à Comalapa; à la place, ils préfèrent l'appeler station de monitoring. Aux opposants qui parlent de violation de la souveraineté, le gouvernement salvadorien répond qu'il n'y a pas cession de territoire, ce qui, au sens littéral, est vrai, mais il livre quelque chose d'aussi important que le territoire. Avec ces traités, conseillers et collaborations, le gouvernement de Flores est en train de livrer à l'armée des États-Unis - un pouvoir étranger - plusieurs fonctions essentielles de l'État salvadorien : une partie importante de sa sécurité et de l'usage légitime de la force, tout cela sous le prétexte que le Salvador est incapable de s'en occuper lui-même.

L'expérience montre que ce genre d'interventions étasuniennes ne produit pas de résultats positifs. La faiblesse et la corruption de la police civile nationale ne font aucun doute, mais elles ne seront pas surmontées avec l'intervention de militaires étasuniens, au contraire, celle-ci va affaiblir encore davantage l'institution policière.

En Amérique du Sud, les opérations de l'armée des États-Unis n'ont pas réduit le narcotrafic, en revanche elles ont créé des difficultés supplémentaires. Le plan Colombie, avec tous ses millions, est une option militaire destinée à intensifier la guerre, ce qui freinera encore plus le développement de ce pays. Le plan a pour objet de réprimer les petits producteurs, mais oublie les causes structurelles qui favorisent la culture illégale de la drogue et fait abstraction du conflit colombien.

De plus, le plan comprend une clause selon laquelle le président des États-Unis, "pour motifs d'intérêt national", peut suspendre le respect des droits humains en Colombie. Ce n'est pas un hasard si le nouveau poste de l'ancienne ambassadrice des États-Unis au Salvador est la Colombie. Au début du siècle dernier, les États-Unis sont intervenus au Nicaragua pour mettre de l'ordre dans ce pays. Les troupes étasuniennes se sont emparées de l'économie, ont dicté la politique et ont déterminé dans une large mesure la culture du Nicaragua. Quand ils ont décidé d'abandonner le Nicaragua, au lieu de laisser la démocratie qu'ils croyaient construire, ils ont laissé une dictature qui a duré plus de trente ans. Au lieu de fortifier les institutions, les interventions des États-Unis les affaiblissent et laissent les pays dans des

conditions pires que celles qu'ils avaient trouvées au départ.

Il est certain que le Salvador est un lieu de passage de la drogue et que la sécurité publique traverse l'une de ses pires crises. Mais la prochaine intervention étasunienne ne contribuera à résoudre aucun des deux problèmes. D'abord parce qu'elle propose une solution militaire à un problème qui est éminemment social et politique. Une vieille erreur qui a déjà été commise à la fin des années soixante-dix et pendant les années quatre-vingt. Ensuite parce que, alors que les États-Unis appliquent des mesures militaires hors de leurs frontières, à l'intérieur c'est une des nations les plus permissives quant au trafic, à la commercialisation et à l'usage de la drogue.

De même que pendant la guerre, quand le Salvador n'aura plus d'intérêt pour les militaires du Pentagone et les politiques du Département d'État, les troupes étasuniennes abandonneront le pays et son gouvernement à leur propre sort.

Les *gringos*, non seulement sont de retour au Salvador, mais ils le font en commettant les mêmes erreurs.

Traduction DIAL

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

1 Mot fréquemment utilisé en Amérique latine pour désigner, avec une pointe péjorative, les Anglo-Saxons d'Amérique du Nord. C'est l'équivalent de Yankee (NdT).



Nous ne sommes pas retournés pour faire marche arrière

Par : Massimo Panzino

Territoire de Vie, Chocó, Colombie, le 1 mars 2001 – Selon Rayssa*, une robuste et corpulente paysanne noire, le contexte actuel ne réserve rien d'heureux à sa communauté de « retournés ». « Nous regagnons nos communautés alors que les acteurs armés se disputent le territoire.

Autrement dit, explique l'ancienne réfugiée interne, nous réalisons un retour au milieu de la guerre. Nous savons que le Plan Colombie va provoquer des nouveaux déplacements massifs dans le sud et que le conflit ne cessera de s'aggraver. Nous savons également que ce Plan renforce les forces responsables de notre calvaire. Nous avons lutté pendant quatre ans afin de retourner chez nous et nous devons continuer de résister. À l'heure de retourner, nous commençons à peine à résister. Seul Dieu sait combien de temps encore nous serons obligés de nous battre ». En ce début d'année extrêmement difficile, Rayssa et quelque 1200 paysans projettent une lueur d'espoir sur le pays. Sur arrière fond des manœuvres militaires et des fumigations dictées par le Plan Colombie; dans la foulée des 90 massacres perpétrés par les groupes paramilitaires depuis le 1^{er} janvier, faisant plus de 400 morts; et dans le cadre des campagnes médiatiques de légitimation de l'expansion du libre échange, en vue de la participation colombienne au Sommet des Amériques d'avril, 1200 paysans chassés de leurs terres, il y a quatre ans, retournent y bâtir un Territoire de vie. Dans une région où l'État a cherché en vain d'imposer la mort et l'oubli, ces agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et menuisiers construisent un projet de résistance civile contre un pouvoir féroce.

Les mêmes paysans qui naviguent aujourd'hui sur le fleuve Atrato vers leurs terres d'origine, fuyaient, en 1997, dans la direction inverse, l'armée, les groupes paramilitaires et les bombardements. Ces victimes effrayées, majoritairement d'origine afro-colombienne, s'étaient entassées sur radeaux, chaloupes et autres embarcations. D'autres filaient sous la couverture de l'abondante végétation de la jungle vers le Panama, pour ensuite être reconduits de façon illégale en Colombie. Le parcours qui a mené au retour de ceux-ci est une des expériences les plus novatrices et porteuses d'espoir au pays en matière de droits humains et repeuplement de personnes déplacées. Cependant, l'expérience en dit long sur la véritable nature de

l'État colombien, qui vient de rater la chance de montrer, par des gestes concrets et non par le prononciation de sophismes, un minimum de volonté politique de respecter ses engagements envers les victimes du terrorisme d'État. L'expérience en dit encore plus sur la résistance civile et sur le courage de ces communautés, et pourraient servir d'exemple aux deux millions de réfugiés internes colombiens, la très grande majorité chassés de leurs foyers par l'armée et ses alliés paramilitaires.

À l'heure où les anciens réfugiés internes du bassin de la rivière Cacarica terminent le processus de retour à leurs communautés, entamé il y a un an et réalisé en plusieurs vagues, ils ont l'impression que tout commence, que tout reste à faire. En faisant coïncider la première étape du retour avec la date où survint l'exode des paysans de leur région, et en terminant le retour un an plus tard, la date du 28 février est désormais synonyme du geste de résistance et non du déracinement survenu il y a 4 ans. La construction de leur utopie est malheureusement semée d'embûches, la mauvaise foi du gouvernement oblige.

Genèse du retour, genèse de la résistance

Entre le 24 et le 28 février 1997, « l'opération genèse » s'est abattue sur les communautés paysannes des rivières Cacarica, Salaquí et Truandó. Dirigée par le général Rito Alejo Del Río, l'opération, menée conjointement par des effectifs militaires et paramilitaires, avait officiellement pour but d'asséner un dur coup à la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Dans les faits, elle a occasionné la mort de plus de 80 civiles et provoqué le déplacement de plus de 5000 paysans. Les réfugiés n'ont témoigné d'aucun affrontement entre militaires et rebelles. Chose certaine, les FARC n'ont pas été affaiblies par les attaques, vue qu'elles continuent d'exercer une forte présence dans la région et de livrer des frappes spectaculaires contre installations militaires et pa-

ramilitaires. La population civile riveraine de Salaquí et Truandó a fuit vers Pavarandó, celle de Cacarica, vers Turbo et Panama.

Estrella se souvient des semaines qui ont précédé la folie meurtrière. « En raison des menaces qui couraient, nous savions qu'un jour ils viendraient, mais nous ne savions pas quand. En Colombie, les PARAMilitaires n'existent pas! Ils sont l'État même » termine-t-elle sur un ton sec. Onasis, pour sa part, manifeste un sentiment qui semble être partagé par l'ensemble de la communauté « La guérilla? Bien que nous ne l'appuyons pas ni partageons sa lutte armée, de poursuivre l'homme au crâne rasé, nous nous battons contre le même adversaire et cherchons à bâtir une société égalitaire, sans pauvreté ni exploitation. C'est pas la guérilla qui nous a déplacé. Il n'empêche qu'aucun acteur armé est le bienvenue ici. Nous demandons à tous de respecter notre territoire. Une des règles fondamentales chez nous : pas d'armes! »

Malgré le retour, plus rien ne sera comme avant pour les 300 familles de Cacarica, regroupées au sein des Communautés d'autodétermination, vie et dignité (CAVIDA) et votées à la construction du Territoire de vie. Le théâtre de ce retour massif de victimes de graves violations de droits humains, sans précédent en Colombie, est la province de Chocó, une des régions les plus pauvres et les moins développées du pays. Depuis l'exécrable ville portuaire de Turbo, où, pendant trois ans, la plupart de ces personnes déplacées ont vécu dans des camps de réfugié interne, le majestueux fleuve Atrato mène à la rivière Cacarica. Celle-ci, à son tour, nous permet d'accéder au Territoire de Vie, situé dans la jungle, près de la frontière de Panama.

Eider, un dirigeant communautaire, remonte aux origines de CAVIDA. « À partir du moment où nous avons commencé à analyser les causes de notre déplacement et de songer au retour, nous sommes arrivés à la conclusion que nous devions aller plus loin que le repeuplement. Nous avons proposé une organisation communautaire basée sur la libre participation directe de tous ses membres, en nous appuyant sur les principes de vérité, liberté, justice, solidarité et fraternité. De plus, nous voulons manifester ouvertement notre opposition aux forces et aux desseins derrière notre déplacement. Nous avons misé sur l'avenir, qui doit être basé sur l'obstination de ne pas oublier le passé, et pourquoi ça c'est produit de même. »

Luz Mari, mère monoparentale, enchaîne en énumérant les raisons qui, selon elle, sont à l'origine du déplacement. « Notre terre est riche et son emplacement est stratégique pour l'élaboration de méga-projets de développement, telle la construction d'un canal interocéanique qui rivalisera celui de Panama lorsque celui-ci sera saturé dans une quinzaine d'années. Lors de notre absence, l'entreprise *Maderas del Darién*, entre autres, a pillé notre territoire, lui sous-tirant du bois sans notre permission. De plus, la population civile qui habite des territoires stratégiques écope la politique contre insurrectionnelle de l'État, qui touche durement les communautés noires

et indigènes. La guérilla ne semble même pas être affectée par la guerre sale contre la paysannerie. Les règlements internes de CAVIDA ont été élaborés en fonction de vivre en harmonie avec la nature. Nous prenons d'elle ce qu'il nous faut pour vivre. Nous rejetons l'exploitation des terres afin d'enrichir des entreprises, car nous savons que nos 'déplaceurs' sont à leur service. Nous comptons sur la solidarité des humains de la terre parce que nous sommes solidaires des marginalisés et des exclus, victimes des mêmes stratégies et politiques qui nous ont accablé. »

L'impunité triomphera-t-elle?

Erladis est réjouissante. Turbo s'efface derrière elle au moment où l'embarcation communautaire qui transporte 70 personnes, vivres et matériaux, traverse le Golfe d'Urabá. Le souvenir des conditions infra-humaines que lui a réservé Turbo ne s'efface pas aussi facilement. « On a vécu entassés comme des cochons pendant les premiers mois » confie Erladis. Assise confortablement sur une poche de lentilles, elle appréhende le passage à Tumaradó, hameau riverain et point de passage obligatoire entre Turbo et le Cacarica, où des effectifs paramilitaires arrêtent les embarcations qui s'y aventurent. Sauf celles de CAVIDA et des organisations humanitaires, grâce aux pressions exercées par des organisations colombiennes et internationales de droits humains sur le gouvernement. Mais jusqu'à quand? Bon nombre de légendes des pêcheurs du Chocó sont peuplés de monstres marins qui s'en prennent à leurs *champs* (embarcation pour pêcheur solitaire) et *cascos*. Parions que les auteurs de ces contes n'avaient jamais envisagé que leurs créatures prendraient une forme humaine et habiteraient Tumaradó, symbole contemporain d'injustice pour les déplacés et témoignage du fléau de l'impunité.

Une fois Tumaradó passé sans incident, Doña Rosali, âgée de cinquante sept ans, se prépare psychologiquement à la longue marche qui l'attend à l'arrivée au Territoire, bien qu'il reste encore trois heures de trajet. Elle accepte avec résignation devoir marcher les cinq km à pied depuis le lieu d'arrimage des chaloupes jusqu'à *Esperanza en Dios*, en transportant plus de 25 kg de vivres sur le dos. Avant le déplacement, les embarcations arrivaient sans problèmes jusqu'aux communautés. Or la jungle a la mauvaise habitude de dévorer tout ce qui est abandonné. C'est ce qu'elle a fait des cours d'eau, les *caños*, que les chaloupes remontaient autrefois jusqu'à *Espranza en Dios*, une des deux communautés qui composent le Territoire de vie. Il s'agit d'un phénomène de sédimentation, de glissement de terrain et d'invasion de végétation aquatique, que les communautés savent arrêter ou corriger. Si elles sont présentes. En trois ans, l'invasion de la jungle a réduit les *caños* à des cours d'eau qui ressemblent plus à des ruisseaux qu'à des rivières. Impraticables pour les embarcations. « C'est la faute du gouvernement, déplore la vieille femme. Ne pas avoir canalisé nous condamne, hommes et femmes, enfants et aînés, à effectuer le

travail réservé aux mules, sous cette chaleur écrasante. » Doña Rosali n'a pas encore décidé si elle parcoura la *trocha* de cinq km nu pied ou en sandales de caoutchouc.

Le nettoyage des cours d'eau, soit la canalisation de ceux-ci, est une des cinq principales revendications des paysans. Comme condition préalable au retour, les paysans ont exigé la mise sur pied d'une commission de vérification composée d'organisations de droits humains, d'ambassades, de représentants de ministères, d'avocats et de fonctionnaires du Protecteur du peuple et du Procureur de la nation. Sa fonction : exercer des pressions sur l'État pour que celui-ci respecte les engagements issus des négociations. Le mécanisme a été en quelque sorte efficace, aussi efficace qu'il peut l'être dans le contexte colombien. Les revendications reposent sur l'analyse qu'on ne peut pas retourner à un territoire officiellement « reconquis » par les forces à l'origine du déplacement sans compter sur des mesures de protection et de développement. Le mot d'ordre lors des négociations qui ont duré plusieurs années pourrait se résumer ainsi : négocier avec l'État afin de lui arracher les moyens de reconstruire ce que ses agents ont détruit, tout en dénonçant ses pratiques contre la population civile.

À part la canalisation, les paysans ont exigé le développement communautaire, c'est-à-dire la construction de cliniques de santé et d'écoles, la mise en oeuvre de programmes d'enseignements, et l'assistance alimentaire jusqu'à ce que la communauté puisse s'auto alimenter; la construction de *Esperanza en Dios* et *Nueva Vida*, les deux villages que les paysans repeuplent, tandis qu'auparavant ils vivaient dans 23 hameaux; la présence permanente de fonctionnaires non armés de l'État, en guise de protection contre incursions militaires et paramilitaires; et la réparation morale, soit l'indemnisation, pour l'irréparable tort subi. L'État s'est engagé à satisfaire les exigences.

Personne n'a été vraiment surpris quand il est apparu évident que l'État ne comptait pas respecter ses engagements. Alors que la communauté est loin d'avoir atteint l'autosuffisance alimentaire, le gouvernement a arbitrairement mis fin à l'aide alimentaire au mois de novembre dernier. On attend toujours la construction de cliniques de santé et la livraison de médicaments. Ce besoin criant, jumelé à l'affaiblissement chez les habitants engendré par la sous alimentation, est en train de provoquer des maladies guérissables, surtout chez les enfants. En raison de la non canalisation, l'eau des *caños*, où la communauté puise l'eau pour boire, cuisiner et se laver, est stagnante et aggrave les maladies. Tandis que les enfants colombiens étudient à la grandeur du pays, aucun signe de matériaux d'école ni de professeurs dans le Territoire de vie. La construction de deux cent maisons a été retardée en raison de la difficile situation de transportation des matériaux jusqu'aux villages. Les familles habitent des cabanes hâtivement érigées, toutes croches, sans électricité ni eau courante.

Quatre ans plus tard, le paysans est toujours objectif militaire

Alors que CAVIDA construit un projet de vie et de résistance dans le Chocó, de l'autre côté du Golfe d'Urabá des militaires et paramilitaires s'emploient à consolider un projet de mort et de soumission. Ils cherchent à achever la Communauté de paix de San José de Apartadó. Le 5 mars dernier, vers 19h30, une douzaine d'hommes fortement armés, dont quelques militaires, ont fait irruption dans le village. Ils ont ordonné aux paysans de « vider les lieux ». Les témoins ont reporté les menaces suivantes, proférées par les agresseurs. « San José doit être un village fantôme à compter de demain. Il faut que tout le monde quitte le village. La prochaine fois nous commencerons par les femmes et les enfants, nous avons les ordres de ne rien respecter. » Les hommes ont incendié treize maisons. Comme toujours, des effectifs de l'armée étaient à quelques minutes du village et ont laissé les criminels commettre leur geste en toute impunité.

Les événements du 5 mars montrent qu'on ne cherche même plus à dissimuler la guerre sale sous le prétexte de lutte contre les sympathisants de la guérilla. On manifeste l'objectif de s'approprier la terre et ses ressources. Ce qui implique que les terres convoitées soient vides, pas habitées par des paysans qui s'opposent à la concentration de terres et au développement de méga projets dévastateurs pour la communauté et l'environnement. San José s'est déclaré Communauté de paix il y a quatre ans, afin de proposer une résistance civile au terrorisme d'État. Quatre massacres et plus de 70 morts plus tard, San José n'a pas l'intention de céder.

La nouvelle incursion militaire-paramilitaire contre San José est survenu trois jours après que le colonel Carlos Castillo, responsable du Comité de droits humains du ministère de la Défense, ait fait parvenir une lettre préoccupante à l'organisation internationale Peace Brigades. En réponse à l'organisation d'observateurs internationaux, après que ceux-ci aient informé les autorités militaires et civiles de la région qu'ils allaient visiter San José et le Territoire de vie, Castillo écrit « Au nom de l'Armée colombienne, je vous avise qu'en raison de la situation délicate d'ordre public dans les Communautés de paix de San José de Apartadó et les Communautés d'Autodétermination, vie et dignité du bassin de la rivière Cacarica, situation que votre organisation connaît très bien, il n'est pas conseiller de visiter cette zone du pays ». Castillo comptait-il intimider Peace Brigades pour qu'il n'y ait pas de témoins des événements du 5 mars? Peut-il nous dire quand les militaires-paramilitaires cibleront l'autodétermination, la vie et la dignité des paysans du Chocó?

* pour des raisons de sécurité, les noms qui apparaissent ne correspondent pas aux personnes qui ont tenu les propos recueillis dans l'article. À la place, ces noms sont ceux d'enfants de CAVIDA

Une compagnie canadienne collabore avec les militaires en Colombie

Le gouvernement fédéral donne son accord malgré la situation des droits humains dans ce pays.

Par : Glen McGregor

Une compagnie canadienne d'aérospatiale travaille à l'entretien des hélicoptères militaires colombiens avec la bénédiction du gouvernement fédéral, en dépit des records d'atrocités concernant les droits humains et les massacres perpétrés par les Forces armées colombiennes.

Vector Aerospace de Saint-Jean, Terre-neuve, a annoncé le mois dernier avoir signé un contrat de 6,5 millions de dollars pour la remise en état de pièces de moteurs et l'approvisionnement de pièces d'hélicoptères militaires, le fer de lance de cette armée sud-américaine.

La réglementation concernant les exportations canadiennes interdit la vente de matériel et de technologie militaires à des gouvernements qui violent les droits humains de façon persistante, à moins que l'on ne puisse démontrer qu'il n'y a aucun risque raisonnable de penser que ces biens seront utilisés contre la population civile.

L'armée colombienne et les organisations paramilitaires qui lui sont rattachées ont été pointées pour de nombreuses violations par l'organisation internationale Human Rights Watch. En août dernier, lors d'une attaque épouvantable, la troupe a tiré de façon aveugle sur une foule, dans la ville de Pueblo Rico, tuant six écoliers du primaire qui réalisaient une excursion.

Human Rights Watch écrit dans son rapport : " Selon les témoins, les soldats ont tiré durant quarante minutes, sans égard aux cris des adultes qui accompagnaient les enfants. "

Mark Dobbin de Vector Aerospace dit que sa compagnie n'examine pas les records des pays sur les droits humains. La compagnie fait du commerce en préférant se fier aux orientations données par le gouvernement. " Nous suivons les directives du gouvernement, et si celui-ci juge que c'est un pays où

il convient de faire des affaires, nous sommes portés à être d'accord avec ce point de vue. Je ne crois pas qu'il serait convenable pour moi, comme dépositaire de l'argent de nos actionnaires, de faire ce genre de jugement de valeur. " Monsieur Dobbin a décrit les contrats militaires comme un marché en croissance pour la compagnie ouverte au commerce international.

Un porte-parole du département des Affaires étrangères et du Commerce international a déclaré que la division du Département chargé du contrôle des exportations a décidé que Vector n'avait pas besoin d'un permis spécial d'exportation parce que les pièces d'hélicoptères sont considérées comme des produits civils et non comme de l'équipement militaire.

" Ils affirment que c'est de l'équipement civil, mais la destination finale est l'armée colombienne " déclare le député Svend Robinson du Nouveau parti démocratique, qui est rentré récemment d'un voyage en Colombie.

" Quelle garantie avons-nous que ces équipements ne vont pas être utilisés d'une façon inacceptable pour le Canada ? " Monsieur Robinson a dit que conclure des affaires avec l'ar-

Une compagnie canadienne collabore avec les militaires en Colombie.

" Ils ont torturé, ligoté, poignardé, décapité et tiré des résidents ", dénonce un rapport.

" Les témoins ont déclaré aux enquêteurs qu'ils ont attaché une fillette de six ans à un poteau et l'ont étouffé avec un sac de plastique. On a rapporté le viol collectif d'une femme. "

OTTAWA, CITIZEN

[Canada]

mercredi, le 21 février 2001

mée colombienne est " totalement inacceptable ", étant donné son histoire bien documentée d'abus contre les droits humains.

Richard Sanders, membre de la Coalition pour l'opposition au commerce des armes, a affirmé que les fournisseurs de l'armée s'appuient souvent sur des trous dans la réglementation qui permettent des exportations d'équipements civils qui pourraient finalement être utilisés pour des fins militaires. Une méthode courante, dit-il, est l'expédition des équipements aux États-Unis, où on les modifie avant de les rendre à destination.

Le Canada a déjà exporté des hélicoptères directement en Colombie. En 1994, une compagnie québécoise a obtenu un contrat comportant 12 hélicoptères Bell, le même modèle utilisé par les États-Unis pour les opérations contre insurrectionnelles au Vietnam. Là aussi, le gouvernement avait donné le feu vert à l'exportation parce que la compagnie prétendait que l'appareil ne serait pas utilisé pour des fins militaires, même si certains hélicoptères avaient déjà été affectés à des opérations de contre insurrection. Les États-Unis sont aussi un fournisseur important d'hélicoptères à l'armée colombienne pour la lutte contre la drogue.

Les Colombiens ont été critiqués pour l'ambiguïté entre la guerre contre la drogue et celle contre les guérillas, ce qui a donné comme résultat des massacres de milliers de civils désarmés. Les Forces armées colombiennes et les groupes affiliés de paramilitaires ont tué quelques 20,000 civils depuis l'offensive de 1996, selon le rapport d'Amnistie internationale.

Human Rights Watch accuse l'armée de Colombie de " collaboration directe " avec les paramilitaires lors d'attaques à des civils, y compris le massacre l'année dernière dans le village de El Salado. Alors que l'armée bloquait l'entrée à la zone à la Croix rouge internationale, un groupe de paramilitaires a mené une orgie de violence durant deux jours, ce qui a causé la mort de 36 paysans.

" Ils ont torturé, ligoté, poignardé, décapité et tiré des résidents ", dénonce un rapport. " Les témoins ont déclaré aux enquêteurs qu'ils ont attaché une fillette de six ans à un poteau et l'ont étouffé avec un sac de plastique. On a rapporté le viol collectif d'une femme. "

Copyright 2001 Southam Inc.

Traduit par Claude Lacaille

Carlos Julio Sanchez

US Coordinator: In Solidarity with Colombia

Catholic Relief Services - LACRO

410-625-2220 ext. 3410

csanchez@catholicrelief.org

Saint-Jean, Terre-neuve, vendredi, le 26 janvier 2001 : Vector Aerospace Corporation (Vector) annonce aujourd'hui les victoires récentes de quatre contrats militaires internationaux évalués à \$32,5 millions.

<http://www.vectoraerospace.ca/news.htm>

La compagnie parle bien de contrats militaires.

Vous êtes invités à leur écrire pour exprimer votre opinion sur ces transactions.

Mr. Paul Conway, President

P.O. Box 458, Station «C»

St. John's Newfoundland

Canada A1C 5K5

Téléphone: (709) 724-4500

Fac-similé: (709) 724-4544

E-mail: investorinfo@vectoraerospace.ca

Des documents récemment déclassifiés fournissent la preuve définitive de l'intervention des États-Unis en faveur du coup d'État de Pinochet

Plus de 16 000 documents ont été déclassifiés récemment aux États-Unis, dont plus de 1 500 en provenance des archives de la CIA. Ils contiennent des informations claires sur le rôle joué par les États-Unis pour renverser le président Salvador Allende (1970-1973) et soutenir le régime du général Augusto Pinochet. Texte paru dans *Actualidad Latinoamericana* décembre 2000 (Instituto del Desarrollo, Madrid).

Le gouvernement des États-Unis a publié le 13 novembre de nouveaux documents qui, pour la première fois, prouvent officiellement leur responsabilité dans le coup d'État militaire au Chili en 1973 et montrent qu'ils étaient au courant de la coordination entre les dictatures du Cône sud pour réprimer les opposants à travers les frontières. Ces documents complètent la vérification ordonnée par le président Clinton en 1999 après la détention à Londres de l'ex-chef du gouvernement militaire Augusto Pinochet. Parmi les documents se trouve un mémorandum de Henry Kissinger, alors conseiller à la présidence en matière de sécurité nationale, au président Richard Nixon, dans lequel on parle ouvertement d'un « plan d'action clandestin ». Un autre document déclassifié montre la façon dont le groupe de l'extrême droite chilienne, *Avanzada Nacional*, relié à la Centrale nationale de renseignements (la CNI, qui a succédé à la DINA), avait prévu d'assassiner en décembre 1989, quand la dictature de Pinochet vivait ses derniers mois, Patricio Aylwin, alors président élu, pour empêcher la transition vers la démocratie.

L'histoire de la participation nord-américaine dans le coup d'État contre le président socialiste Salvador Allende est abondamment documentée et on cite, par exemple, l'engagement du président Nixon à « faire tout ce que nous pourrions pour faire tomber Allende », après l'échec des tentatives pour empêcher son accession à la présidence. Dans cette troisième et dernière remise de documents du Projet de déclassification sur le Chili, on relève les documents sur l'affaire des assassinats d'Orlando Letelier et de sa secrétaire à Washington, qui révèlent comment le dictateur Pinochet a demandé personnellement à Stroessner de procurer des passeports paraguayens, sous d'autres identités, à Michael Townley et au commandant Armando Fernández, les deux agents des services secrets chiliens qui ont participé à l'assassinat. Le gouvernement de Ricardo Lagos a déclaré qu'il ne protesterait pas maintenant auprès des États-Unis au sujet de l'intervention de la CIA au Chili lors d'administrations passées. Il a reconnu l'attitude du gouvernement de Clinton comme un geste de transparence,

en remarquant que ce matériel sera une précieuse contribution pour éclaircir la vérité historique au Chili.

Par contre, le Parti socialiste a réagi avec malaise face aux documents déclassifiés, en déclarant que le gouvernement étatsunien doit une explication non seulement aux autorités mais à tous les Chiliens « pour son attitude

interventionniste ». Le ministère des Affaires étrangères, entre-temps, a désigné 15 experts pour qu'ils classent et lisent les documents. La ministre, Soledad Alvear, a reconnu que « nous ne pouvons pas ignorer que ces documents permettent de constater une intervention évidente et inacceptable des États-Unis dans nos affaires intérieures », motif pour lequel elle avait déjà envoyé, le 27 septembre, une note de protestation au gouvernement des États-Unis, dans laquelle elle exprimait son inquiétude à de telles actions.

Une intervention de la part des États-Unis ne se répétera plus

En réponse à la note de protestation, le gouvernement nord-américain déclaré le 21 novembre (55 jours après), qu'il reconnaissait la participation de ses agences au Chili dans le but de saper la cause des droits humains et de la démocratie, ainsi que dans le but d'accroître la polarisation politique avant, pendant et après l'administration de Salvador Allende. Dans la même déclaration, le gouvernement des États-Unis a précisé que, grâce à un processus de révision, un changement important s'est produit dans sa politique et dans ses actions, suite à quoi « il soutient complètement la démocratie, les droits humains et l'état de droit au Chili ».

Cette troisième déclassification comprend des archives de 1978 à 1991, mais également des documents de périodes antérieures, dont la diffusion avait toujours été bloquée par la CIA dans le passé. En juin 1999, plusieurs agences étatsuniennes ont d'abord livré plus de 5 800 documents, couvrant les années 1973 à 1978. Le 8 octobre de l'année passée, 1 100 autres documents ont été remis, datés de 1968 à 1973. Sur les plus de 16 000 archives révélées, 13 050 environ proviennent du Département d'État, 620 du FBI, 370 du ministère de la Défense, 310 de la NARA (Archives nationales), 50 du ministère de la Justice et 110 du Conseil national de sécurité, organisme qui a coordonné le processus de révision des archives jusqu'alors classées confidentielles.

Traduction Diffusion de l'information sur l'Amérique latine (DIAL), No. 2133 du 16 au 31 janvier 2001.

Parcours d'une lutte: La caravane pour la reconnaissance constitutionnelle des droits autochtones au Mexique

Par : Miriam Heap-Lalonde et Geneviève Saumier

Photos : Rachel Heap-Lalonde

Le 25 février dernier, les commandant-e-s de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), accompagnés de plusieurs centaines de représentant-e-s de la société civile nationale et internationale, sortaient pour la première fois du Chiapas et entamaient un périple à travers le Sud du Mexique qui devait les mener, deux semaines plus tard, à la capitale.

Au terme de ce voyage, les 24 délégué-e-s zapatistes comp- taient rencontrer les députés et sénateurs du Congrès de l'Union dans le but d'obtenir la ratification des réformes cons- titutionnelles en matière de droits et de culture autochtone élaborées par la Commission de concorde et de pacification (Cocopa). La reconnaissance officielle de ce projet de loi per- mettrait enfin l'application des Accords de San Andrés, signés en 1996 par le gouvernement mexicain et l'EZLN, qui reflè- tent les demandes des peuples autochtones du Mexique. La stratégie zapatiste de changer le scénario de la négociation en amenant le dialogue à l'extérieur du Chiapas, au coeur du dis- trict fédéral, vient rappeler à la société civile et au gouverne- ment que les enjeux de ces accords sont nationaux. Il ne s'agit pas de pacifier quelques communautés chiapanèques, mais bien de régler la dette historique que la nation a contractée envers les peuples autochtones. En fait, il est question de la recon- naissance des autochtones comme sujets sociaux et de leur droit à l'autonomie et à la libre détermination à l'intérieur de l'État. Rappelons que le Mexique compte 10 millions d'autochtones parmi lesquels existent 56 ethnies, et que ceux-ci vivent dans un contexte d'isolement, de discrimination et d'exploitation face à un gouvernement historiquement raciste.

En préparation de l'événement, plusieurs organisations mexicaines et internationales ont fait connaître leurs inquié- tudes concernant la sécurité des zapatistes lors de la marche et

considéraient primordial qu'une forte présence d'observatri- ces et d'observateurs étrangers soient sur place. Par ailleurs, la marche avait un sens politique très important pour les forces progressistes du pays et du monde : une telle expérience donne la possibilité à une multitude de gens d'impulser et de revita- liser l'organisation sociale. Lors de la marche, des espaces dans lesquels il a été possible d'échanger sur les liens entre les pro- blèmes locaux et les accords de libre-échange se sont d'ailleurs créés, ouvrant la voie à des stratégies de convergence des lut- tes. C'est donc sous le regard attentif de divers groupes de partout à travers le monde que s'est déroulée la marche zapatiste, du 25 février au 11 mars.

C'est également dans ce contexte que s'est formée la délè- gation québécoise d'observation au Mexique, sous l'initiative du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique Latine. La délégation avait pour but d'accompagner la mar- che zapatiste du Chiapas à la ville de Mexico et d'appuyer le processus de paix. De façon indirecte, la délégation s'est aussi donnée l'objectif de tenter de fournir une couverture autre que celle des médias officiels canadiens. La délégation, for- mée de six Québécois-e-s, est arrivée au Mexique le 21 février afin de rencontrer différents membres d'ONG du Chiapas, de mieux comprendre les récents changements dans la situa- tion sociopolitique mexicaine et de situer la marche zapatiste et son importance dans un contexte global. L'expérience s'est

avérée être une occasion privilégiée pour découvrir l'effervescence politique du Mexique et rencontrer les gens qui y participent.

En quête d'appui

Au moment du départ, la délégation zapatiste avait devant elle la tâche d'aller chercher l'appui de différents secteurs de la société. Il lui fallait arriver au Congrès de l'Union avec une corrélation de forces politiques favorables à l'approbation du projet de loi qui puisse exercer une pression sur le pouvoir législatif. Comme à plusieurs reprises dans le passé, les zapatistes ont joué le tout pour le tout avec cette marche : d'une part, l'événement avait, il est vrai, la possibilité de consolider le zapatisme en tant que force politique de grande envergure, mais d'autre part, l'EZLN risquait aussi de ne pas obtenir un appui suffisant et d'en ressortir affaibli.

Le trajet de la caravane a suivi une courbe décroissante autour de la capitale en traçant la forme d'une spirale, symbole important pour plusieurs peuples autochtones du Mexique pour lesquels cette forme est celle de l'espace, du temps et du chemin de vie que nous devons tous parcourir. La marche zapatiste a parcouru les zones où la présence autochtone est la plus forte du pays. Ces régions ont aussi en commun une pauvreté répandue chez une bonne partie des habitants, et l'application à toutes vapeurs d'un modèle économique visant la libéralisation des marchés et la privatisation ne font qu'aggraver la situation. Dans ce Sud mexicain où les richesses naturelles abondent, les luttes nouvelles et ancestrales contre la marginalisation, l'exploitation et la répression foisonnent aussi. Durant leur parcours, les commandant-e-s se sont arrêté-e-s dans plusieurs villes et villages de douze États de la République dans lesquels ils ont établi des contacts avec des regroupements politiques et des organismes non gouvernementaux. La délégation a fait halte quelques jours à Nurio, village purupechua de l'État montagneux du Michoacan, afin de participer aux tables de travail du troisième Congrès national indigène (CNI). Elle y a reçu un appui très prononcé de la part

des délégué-e-s des peuples autochtones qui y étaient présent-e-s. Plusieurs d'entre eux se sont d'ailleurs joint à la caravane jusqu'au district fédéral.

Il est à noter que la présence et la participation des femmes ont été, de façon générale, très marquées. Deux moments ont d'ailleurs été particulièrement intéressants. Le premier a eu lieu à Nurio, lors du Congrès national indigène. Les femmes, constatant l'absence d'une table de travail leur étant exclusivement réservée, ont pris d'assaut l'auditorium où devaient se dérouler une partie des discussions. Elles ont ainsi soulevé un débat passionné au sujet des structures favorisant la participation des femmes. Ensuite, le 8 mars, journée internationale de la femme (qui a coïncidé avec l'arrivée au district fédéral, à Milpa Alta) la plate-forme de discours a été réservée uniquement aux commandantes de la délégation zapatiste, laissant place à la voix- historiquement ignorée- des femmes.

Les Accords de San Andrés et la Loi de la Cocopa

La reconnaissance souhaitée des Accords de San Andrés par le gouvernement ne constituerait pas une concession de sa part. Les Accords de San Andrés, qui portent sur les droits et la culture autochtone, ont été signés il y a plus de cinq ans (le 16 février 1996) par le gouvernement fédéral et l'EZLN, à la suite d'un long processus de négociation. Bien davantage qu'un projet zapatiste, ces accords contiennent les revendications des peuples autochtones et des communautés paysannes de tout le pays, en plus d'intégrer les demandes de plusieurs secteurs de la société. Parmi les conseiller-e-s des zapatistes présent-e-s à la table de négociation de San Andrés, se trouvaient de nombreux représentant-e-s d'organisations autochtones et paysannes ainsi que d'ONG. Par ailleurs, plus de 500 représentant-e-s de 178 organisations autochtones et de 32 ethnies du Mexique ont participé au Congrès national indigène de janvier 1996 pour discuter des grandes lignes du document qui allait être signé. En quelque sorte, les Accords de San Andrés font en-



tendre la voix d'une multitude de groupes désireux de participer à un nouveau projet de société mexicaine.

L'agenda des négociations prévoyait encore une série de 4 tables de dialogue, dans l'idée de parvenir à une paix durable empreinte de justice et de dignité. Les zapatistes se sont toutefois retirés des négociations en août 1996, en raison du manque de volonté gouvernementale de respecter les textes signés, et en protestation contre la guerre de basse intensité menée contre les communautés autochtones en résistance.

En novembre de la même année, la Commission de concorde et de pacification (Cocopa) - organisme législatif constitué de représentant-e-s des principaux partis politiques - a rendu public un projet de réforme constitutionnelle qui devait permettre l'application du contenu des Accords. L'EZLN a accepté l'initiative de la Cocopa, de même que les représentant-e-s d'organisations autochtones membres CNI. Le gouvernement de Zedillo a toutefois refusé le projet de loi, qu'il a qualifié d'inacceptable. Il a tenté de lui substituer, en 1998, sa propre loi sur les droits et cultures autochtones, qui allait dans le sens contraire de celui des Accords de San Andrés. Conséquemment, il a fallu un changement de gouvernement pour que l'initiative de la Cocopa soit finalement soumise, en décembre 2000, au Sénat de la République, par Vicente Fox.

La Constitution du Mexique ne reflète pas la composition pluriethnique et pluriculturelle qui constitue pourtant les fondements de la nation mexicaine. L'initiative de la Cocopa cherche à établir les bases d'une nouvelle relation entre l'État mexicain et les peuples autochtones fondée sur la reconnaissance du droit à la différence. La ratification du projet de réforme par le Congrès de l'Union signifierait la reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones comme sujet juridique collectif et la reconnaissance de leur droit à l'autonomie et à la libre détermination. Ainsi leur serait reconnu les droits :

- d'appliquer le système normatif dans la régulation et la résolution de conflits internes,
- d'exercer les formes de représentation populaire qui leur sont propres,
- de décider des formes internes d'organisation sociale, économique et culturelle,
- d'utiliser et d'administrer les ressources naturelles de leur territoire (et non seulement de leur terre) en coordination avec l'État,
- de définir - à partir de leur cosmovision - les thèmes et les formes d'enseignement destinés à leur peuple.

En signant les Accords de San Andrés en 1996, le gouvernement s'est par ailleurs engagé à :

- garantir la participation et la représentation politique des peuples autochtones,
- leur garantir un plein accès à la justice,
- promouvoir leurs manifestations culturelles,

- assurer l'éducation et la formation, avec une pleine reconnaissance du savoir, des traditions et des formes d'organisation des peuples autochtones,
- garantir la satisfaction des besoins de base par des conditions qui assurent un niveau de vie digne,
- favoriser la production et l'emploi, dans un contexte fondé sur la base économique et ancestrale des autochtones,
- protéger les autochtones migrants.

Des principes opposés

Il existe des contradictions importantes entre l'agenda néolibéral du gouvernement et le contenu des Accords de San Andrés. Le premier, basé sur l'individualisme et fortement influencé par le secteur privé qui détient des intérêts au Mexique, mène à l'exclusion d'une partie importante de la population. Les Accords de San Andrés, de leur côté, ont pour base le principe éthique d'inclusion de tous les secteurs de la société au projet de nation et vont vers une reconnaissance des droits collectifs et de l'autonomie des autochtones. Ces contradictions fondamentales expliquent en grande partie la réticence des membres du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) et du Parti d'action national (PAN) à appliquer les Accords de San Andrés, et l'importance à la fois symbolique et concrète qu'aurait l'éventuelle approbation d'un tel projet.

Le gouvernement mexicain s'est engagé - par de multiples accords de libre-échange et d'autres compromis internationaux - à appliquer le modèle économique néolibéral, malgré ses impacts importants sur la population. Pour défendre les intérêts privés, le gouvernement doit renforcer les mécanismes de contrôle social face au mécontentement d'une population qui subit la violation de ses droits économiques, sociaux et culturels.

En accord avec ce modèle - et conformément aux promesses d'ajustements structurels effectuées à l'égard de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) - l'État réduit les ressources destinées aux programmes sociaux et à la lutte contre la pauvreté, poursuivant notamment les projets de privatisation entamés par les gouvernements antérieurs en matière de santé et d'éducation. L'agenda de Fox prévoit également la privatisation du pétrole, de l'électricité, du réseau de distribution de l'eau potable et de la biodiversité. Ces éléments sont socialement et politiquement très importants et délicats, et les tentatives de privatisation font face à une forte opposition.

Cette opposition entraîne la militarisation croissante de plusieurs régions du Mexique où on retrouve une grande concentration de ressources naturelles. Il n'est pas surprenant que dans le cas du Chiapas, l'armée se soit positionnée autour de la région de las Cañadas, une des plus grandes réserves de pétrole du pays, et où existe une production hydroélectrique importante. La région possède également une biomasse allé-

chante pour les compagnies s'adonnant à la bio-piraterie. Les répercussions de la militarisation sont nombreuses et affectent tous les secteurs de la vie sociale : l'augmentation de la violence et de la répression, la violation systématique des droits humains, l'introduction de la prostitution,

La transnationalisation de l'économie a durement affecté le secteur agricole mexicain. Au cours des années 90, le gouvernement a modifié l'article 27 de la Constitution mexicaine, permettant la privatisation de l'ejido. Au même moment, il supprimait les subventions et les crédits agricoles et libéralisait les prix, forçant des milliers d'autochtones et de paysans à vendre ou à louer leurs terres. Ces changements ont entraîné une migration massive des autochtones et des paysans vers le nord ou vers les villes. Les populations expulsées de leurs terres par la misère sont devenues une main d'œuvre à bon marché pour les maquiladoras, des compagnies étrangères qui emploient des mineurs, ne respectent ni les droits du travail, ni les lois environnementales et offrent, de façon générale, des conditions de travail extrêmement difficiles, en profitant de la situation précaire des gens déplacés.

C'est à travers des mégas projets tel le Corridor transisthmique de Tehuantepec et le nouveau Plan Puebla-Panama que le gouvernement de Fox prévoit générer des emplois et ralentir la migration vers le nord. Le Plan Puebla-Panama, un projet de développement régional, prétend intégrer les habitants du Sud mexicain (y compris les autochtones) à la vie économique du pays. Il vise la modernisation et l'entrée dans la globalisation économique par la création de corridors industriels destinés, en grande partie, aux compagnies maquiladoras. Il est clair qu'un tel plan n'est pas créé dans l'intérêt des populations marginalisées du Sud du Mexique, mais plutôt dans celui des investisseurs étrangers.

De la même manière que l'agenda de Fox - un agenda exclusif et conçu pour une minorité privilégiée - a des impacts sur tout le peuple mexicain, l'application des Accords de San Andrés aurait, elle aussi, des répercussions nationales, en plus d'établir un précédent qui pourrait servir de référence au niveau international. Toutefois, les Accords vont dans le sens opposé du programme néolibéral : ils sous-entendent une réforme constitutionnelle de fond, basée sur des principes de tolérance, d'inclusion et de justice sociale.

Les Accords de San Andrés pourraient entraver le processus de privatisation du système d'éducation et de santé. Par exemple, les Accords affirment que les autochtones ont droit à l'éducation et pour y garantir un accès gratuit, une série de changements devront avoir lieu : des changements constitutionnels, une augmentation des subventions et un appui général au secteur. Évidemment, de telles réformes ne bénéficieraient pas qu'aux autochtones du Chiapas, mais à l'ensemble de la population.

En ce qui concerne la privatisation des ressources naturelles, les Accords font, encore une fois, figure d'obstacles : ils reconnaissent l'autonomie des peuples autochto-

nes et leur droit de recevoir des bénéfices de l'exploitation de leurs sols. Ces droits impliquent que les compagnies (d'exploitation pétrolière, par exemple) devraient négocier avec les communautés, négociations qui toucheraient une multitude d'aspects, dont les impacts environnementaux. Les monuments historiques sont eux aussi menacés par la vague de privatisation. Les Accords de San Andrés garantissent cependant aux autochtones un accès libre aux sites, en plus du droit de les administrer et de bénéficier des profits de leur exploitation touristique.

En somme, l'ouverture économique que promet Fox à la communauté internationale serait clairement menacée par la Loi Cocopa, dans l'éventualité de son approbation. Les grands perdants seraient les investisseurs étrangers et l'élite financière mexicaine, tandis que pour les secteurs appauvris et exclus, la Loi Cocopa serait un pas vers l'inclusion réelle et une participation économique conséquente et respectueuse des peuples autochtones.

Paix ou pacification?

Afin de tester la bonne volonté du gouvernement mexicain, l'EZLN a émis trois conditions pour la reprise du dialogue : la libération des prisonniers politiques zapatistes détenus dans tout le pays, le retrait de l'armée de sept positions stratégiques, et l'approbation du projet de loi de la Cocopa. Il est important de souligner que ces signaux ne sont pas des conditions de reddition, mais bien des signes de la bonne foi nécessaire à la reprise des négociations.

Les demandes sont minimales et, tout au plus, symboliques : les zapatistes ne demandent pas une faveur puisqu'il s'agit d'actions que le gouvernement est tenu de faire par la loi. La centaine de prisonniers accusés d'être sympathisants zapatistes ne représentent qu'une partie des milliers de paysans et d'autochtones emprisonnés à travers le pays sous prétexte de délits inventés qui cachent le véritable motif politique de leur incarcération. Pourtant, l'EZLN ne demande que la libération des prisonniers zapatistes. Pour ce qui est du retrait de l'armée de sept bases militaires, cette demande est elle aussi minimale : il y a présentement, au Chiapas, 259 positions occupées par l'armée fédérale. Par ailleurs, à ce sujet, l'EZLN pourrait exiger l'indemnisation pour les terres occupées illégalement par l'armée, l'indemnisation pour les populations déplacées par la guerre de basse intensité, pour la perte des récoltes, la chute de la production, et l'indemnisation pour la violence et les morts. Quant à la demande de reconnaissance officielle du projet de loi Cocopa, rappelons qu'il s'agit d'un projet, en théorie, déjà approuvé.

Le déroulement de la marche a été marqué par une guerre médiatique qui a fait rage, à coup de symboles, de discours et de ripostes. Les deux parties ont une lecture bien différente du processus de paix et ont tenté, tout au long de l'événement, d'influencer l'opinion de la société civile afin de gagner de l'appui.



Le président Fox s'est présenté comme le défenseur des droits et de la culture autochtone, successeur potentiel des zapatistes dans la lutte jusqu'ici menée par ces derniers. Misanthrope sur la question émotive - et difficilement contestable - de la paix, il a suivi une stratégie très habile. À coup de déclarations et deancements de projets d'"intérêt" autochtone, il a tenté de s'approprier la marche zapatiste en la convertissant médiatiquement en une "marche pour la paix". La paix, selon Fox, réside dans la réalisation des trois conditions de l'EZLN, et dans le dépôt des armes. Fox a tenté de tirer profit de la désinformation pour générer, dans l'opinion publique, l'idée que la réalisation des 3 signaux était chose faite : il a présenté une version du projet de loi de la Cocopa au Congrès; l'armée s'est retirée de quatre des sept zones exigées; et une partie des prisonniers zapatistes ont été libérés par les gouverneurs du Tabasco et du Chiapas. De cette façon, Fox a habilement tenté de contourner l'épineux débat entourant les racines du conflit et a essayé de placer l'EZLN dans une position délicate. En effet, aux yeux de ceux et celles qui ont adopté la perspective de Fox, un refus de signer la paix passerait pour un caprice injustifié et pourrait devenir un prétexte pour résoudre le conflit de façon militaire. Par cette stratégie, Fox voulait faire des zapatistes les responsables trop exigeants de l'échec du rapprochement. Plusieurs analystes s'entendent pour dire que la paix ainsi proposée par Fox était plutôt une pacification facile qui ne réglerait pas les causes qui à l'origine du conflit.

Dans leurs discours durant la marche, les zapatistes ont de leur côté tenté de convaincre l'opinion publique que la paix ne se signe pas en 15 minutes et ont mis l'accent sur la reprise du dialogue. Ils ont aussi fortement souligné les conséquences du modèle néolibéral sur le Mexique en entier, permettant aux gens de s'identifier à la lutte zapatiste en tant que lutte pour la dignité de tous les secteurs et la justice pour l'en-

semble de la population. La marche a été un événement qui a appelé à la mobilisation et à la réclamation du respect de la loi et des valeurs humaines.

La transition politique au Chiapas

La marche s'inscrivait dans un processus de transition nationale : d'une part, l'arrivée au pouvoir de Fox (qui met fin, du même coup, à plus de 70 ans de règne priiste) et d'autre part, à un niveau régional, les changements importants qui ont aussi eu lieu au Chiapas. Arrivé au pouvoir à la tête d'une coalition de partis politiques qui se sont unis pour faire échec au PRI, Pablo Salazar Mendiguchía est le premier gouverneur du Chiapas non priiste élu véritablement par le vote populaire. Au cours de ses premiers mois à la tête du Chiapas, il a démontré sa volonté d'effectuer des changements pour mettre fin à la guerre contre-insurrectionnelle et pour appuyer le processus de paix. Le gouverneur a ainsi gagné l'appui de sympathisants de tous les partis politiques, la confiance de nombreuses organisations paysannes et autochtones et de plusieurs secteurs de la société.

Le gouvernement de Salazar affronte toutefois la virulente opposition du PRI et de ceux et celles qui bénéficiaient du système politique antérieur, et qui s'affairent maintenant à rendre impossible la gestion de l'État. Les priistes occupent la majorité des sièges au Congrès local et dans les présidences municipales; ils contrôlent aussi le pouvoir judiciaire et le caciquisme régional. Ils consacrent leurs énergies à faire en sorte que le PRI conserve le contrôle du pouvoir législatif et municipal au terme des élections d'octobre prochain. Ils ont effectué des changements en leur faveur dans la loi électorale, visant par exemple à empêcher le genre d'alliance entre partis qui a mené Salazar au pouvoir. Ils ont également créé un institut électoral qui dépend du Congrès (donc du PRI) et qui contrôle l'appareil électoral pour l'année suivante.

Par ailleurs, le nouveau gouverneur subit les attaques soutenues des journaux locaux dont plusieurs dépendaient des sommes importantes versées par les gouvernements antérieurs à même les fonds publics en échange d'une couverture favorable. Le refus de Salazar de leur rembourser la dette contractée par le gouvernement priiste lors des dernières élections menace maintenant la survie de plusieurs de ces journaux. À ces difficultés viennent s'ajouter les défis de maintenir une cohésion à l'intérieur de la fragile alliance qui a mené Salazar au pouvoir, et de faire fonctionner un cabinet formé d'opposés afin d'élaborer un plan commun.

Une première victoire

Le 11 mars, la délégation zapatiste et les quelques milliers d'intégrant-e-s de la caravane sont arrivés au cœur de la capitale où les attendait une foule impressionnante de sympathisant-e-s et de curieux venus écouter les commandant-e-s. Les journées qui ont suivi cet événement historique ont aussi été l'occasion pour plusieurs, et notamment pour le mouvement étudiant, de manifester leur appui en faveur de la reconnaissance constitutionnelle des droits autochtones. Le Congrès de l'Union réservait toutefois à l'EZLN un accueil beaucoup moins chaleureux. Initialement, les députés priistes et panistes ont refusé de laisser les zapatistes entrer dans l'enceinte législative, en usant d'arguments bureaucratiques et juridiques, affirmant par exemple, ne pouvoir négocier avec des représentant-e-s masqué-e-s. Quelques jours après leur arrivée, devant l'attitude méprisante du Congrès, les délégué-e-s zapatistes annonçaient leur retour au Chiapas. Ce n'est qu'alors que Fox a pris la décision de libérer les prisonniers zapatistes sous juridiction fédérale et de retirer les troupes des trois positions restantes : Rio Euseba, La Garrucha et Guadalupe Tepeyac. Suite à ce geste décisif, Fernando Yañez, désigné courrier officiel de l'EZLN, acceptait d'ouvrir la communication avec la Cocopa et avec Luis H. Alvarez, commissaire pour la paix au gouvernement, en vue d'installer les bases pour la réactivation du processus de paix au Chiapas. Le même jour, la porte de l'enceinte législative s'ouvrait à son tour suite à la décision du PRI de changer de tactique et de miser sur le capital politique que lui rapporterait une attitude plus positive dans cette affaire. Le Congrès de l'Union et les délégué-e-s zapatistes s'entendaient sur une date de rencontre à San Lázaro, siège de la Chambre des députés.

Le 28 mars, les commandant-e-s zapatistes ont donc fait usage légal de la plus haute tribune de la République pour exposer, devant les députés et sénateurs réunis, leurs arguments en faveur de la reconnaissance constitutionnelle des droits et cultures autochtones. Pour la première fois au Mexique, le pouvoir législatif acceptait de tenir compte d'une réflexion sur

la problématique autochtone initiée et dirigée par les autochtones eux-mêmes. L'événement a créé un important précédent sur lequel des groupes ou secteurs marginalisés pourront s'appuyer pour soulever des débats portant sur d'autres problèmes de fond exclus des agendas législatifs. Il s'agit donc d'une victoire autochtone contre les forces réactionnaires racistes, intolérantes et antidémocratiques du Mexique, mais aussi d'une victoire pour la société mexicaine en général qui gagne un espace d'expression lui revenant de plein droit. Les efforts combinés des zapatistes, du Congrès national indigène et des différents secteurs en appui à la démarche de l'EZLN auront permis à la société d'effectuer un pas de plus vers une transition démocratique au pays.

La rencontre des zapatistes et des membres du Congrès de l'Union a ouvert concrètement la porte à la reprise du dialogue de paix au Chiapas. La première rencontre formelle entre Fernando Yañez et Luis H. Alvarez a d'ailleurs eu lieu quelques heures après, pour discuter des moyens de s'assurer du retrait de l'armée mexicaine des positions déterminées et de poursuivre le processus en vue de la libération de tous les prisonniers zapatistes et de l'approbation de l'initiative de la Cocopa.

La partie n'est toutefois pas encore gagnée. Le débat législatif entourant la ratification des réformes légales de la Cocopa pourrait être long et ardu. Les résultats ne dépendront pas uniquement du Congrès de l'Union : la participation et la pression qu'exerceront la société civile et les divers groupes qui appuient la démarche de paix joueront aussi un rôle important. Dans le cas où la Loi Cocopa est approuvée, une multitude de questions resteront quand même en suspend : quelle direction prendra l'EZLN ? La loi sera-t-elle appliquée et respectée ? Dans le cas contraire, quelle sera la réaction de l'EZLN, du CNI et de la société civile ?

La marche zapatiste a réussi à mobiliser une grande quantité de sympathisant-e-s et à réexposer la question autochtone à l'attention médiatique et générale. Bien des regards se sont tournés vers le Mexique au cours des dernières semaines. Les Accords de San Andrés touchent des éléments qui concernent la grande majorité des pays, particulièrement à un moment où la mondialisation économique se fait de plus en plus agressive, et, conséquemment, la lutte contre celle-ci. Il faudra rester vigilants et informés maintenant que l'attention médiatique mondiale se détourne alors qu'une étape cruciale s'amorce pour la reconnaissance des droits autochtones. En tant que Québécois-e-s, nous devons aussi assumer notre responsabilité active dans ces enjeux en retraçant et en questionnant les liens qui nous unissent (notamment par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et peut-être bientôt par la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)) à la réalité socio-économique des populations mexicaines marginalisées.

«Jamais plus un Mexique sans nous»

par Benjamin Ortiz

Signalement

Au mois de février 1998, j'étais seul dans mon appartement à Montréal et j'ai vu pour la première fois, les images sur vidéo du massacre d'Acteal, dans l'état du Chiapas. J'ai pleuré à chaudes larmes. J'ai pleuré ou crié tel l'animal blessé, de douleur, de rage et d'impuissance. Mon émoi fut si grand et ma tristesse si énorme que pour me défouler j'ai sans tarder appelé une amie et je lui ai exprimé ce que mes yeux angoissés avaient vu.

Je me souviens, en août 1996, nous avons été dans le Chiapas pour la première rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme, qui a eu lieu précisément dans la région tzotzile. Et fut si grande la leçon que nous avons reçue et si immense leur dignité, que ces moments resteront gravés en moi pour le reste de ma vie.

Et maintenant, ici, si loin, je les avais devant moi, abattus, inconsolables, heurtés une fois de plus, par un système qui les ignore, par un système qui les tue s'ils haussent la voix; qui les assassine s'ils manifestent; qui les massacre s'ils s'organisent.

Et en racontant ceci, je ne veux guère le faire comme s'il s'agissait d'un souvenir qui est resté dans l'oubli, qui nous a brisé le coeur et dont à peine on se souvient. NON! Je veux laisser la preuve de ce cauchemar qui fut, et qui continue d'être. Signaler les assassins qui, dotés du pouvoir, anéantissent, torturent et menacent. Je veux dénoncer ceux qui font les enquêtes comme ils le veulent, appliquent la justice qu'ils veulent et à ceux qu'ils veulent. Aux coupables par action et omission. À ceux qui, étant garants de la sécurité du pays, ont participé ou ont permis ce massacre et tant d'autres. Je ne vais jamais oublier *Zenaida*, la petite fille de 4 ans qui a perdu la vue à cause des balles que tuèrent ses parents ou *Jerónimo*, enfant tzotzil qu'un coup de machette lui amputa ses doigts. Ni *Alfonso Vázquez*, catéchiste assassiné avec sa conjointe et ses cinq enfants. Je veux que nous reste gravée la douleur des survivants qui nous narrent, entre beaucoup de choses, comment le ventre fut ouvert à une jeune femme enceinte afin de lui extraire son bébé et le lui jeter à ses côtés. Ou encore comment ils priaient au moment où les corps ont commencé à tomber, telles les larmes d'un Dieu qui souffre à leur image, mais qui n'a pu les aider. Je veux rappeler le rouge tzotzil, le rouge du sang de leurs broderies. Mais aussi, je veux porter dans ma conscience, mon inconfortable conscience, l'image de ces 45 humbles et inconfortables cercueils.

Déclaration du Conseil latino-américain des Églises sur le document « Dominus Iesus »

La Déclaration « Dominus Iesus » rendue publique le 5 septembre 2000 par la Congrégation pour la doctrine de la foi sous la signature de son préfet, le cardinal Joseph Ratzinger et ratifiée par le pape Jean-Paul II, a suscité de très nombreux commentaires en Amérique latine, notamment en raison de la conception que se fait d'elle-même l'Église catholique (romaine), jugée inconciliable avec les avancées faites par le mouvement œcuménique et le dialogue interreligieux.

À peine le texte était-il connu que Dom Pedro Casaldàliga, évêque de Sao Felix de Araguaia (Brésil) faisait une déclaration dans laquelle il demandait publiquement pardon pour un tel document. D'autres, tel Mgr Arizmendi, le nouvel évêque de San Cristobal de las Casas, faisait un éloge sans restriction du document. Il est intéressant également de signaler la réaction de la Conférence nationale des évêques brésiliens (CNBB) qui s'est contentée de réaffirmer sereinement à l'occasion de la parution du document romain son engagement irréversible dans le dialogue œcuménique (Note de la CNBB du 28 septembre 2000). Nous publions ci-dessous la réaction du Conseil latino-américain des Églises (CLAI), parue sous la signature de son président, le pasteur Walter Altmann, de l'Église évangélique de confession luthérienne du Brésil. Rappelons que le CLAI, dont le siège est à Quito (Équateur), regroupe 150 Églises et organismes œcuméniques qui se sont donné comme objectif de « promouvoir l'unité du peuple de Dieu en Amérique latine », Texte paru dans *Pastoral popular*, décembre-janvier 2001 (Chili).

Avec une grande surprise ainsi qu'une profonde consternation, le Conseil latino-américain des Églises (CLAI) a pris connaissance de la « Déclaration Dominus Iesus sur l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Église », signée par le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi du Vatican, le cardinal Joseph Ratzinger. Le CLAI regrette de déceler dans cette déclaration un obstacle supplémentaire à l'œcuménisme en provenance de l'intérieur de l'Église catholique romaine, à son plus haut niveau et ratifié par le pape

Jean-Paul II, même si nous devons reconnaître qu'il s'agit d'une « déclaration », c'est-à-dire d'un document dont l'autorité est moindre pour cette Église que, par exemple, une encyclique papale. En tout cas, dans sa présentation publique, le document a été qualifié de « définitif et irrévocable ».

Le CLAI reconnaît également qu'il s'agit d'un document destiné fondamentalement au public interne de l'Église catholique, avec pour objectif d'établir une base doctrinale pour le dialogue interreligieux - face à ce que qu'on appelé le danger du « relativisme » -, et presque secondairement pour les relations œcuméniques. En ce qui concerne le dialogue interreligieux, on est obligé d'admettre qu'il s'agit d'un thème épineux de la plus haute importance qui, actuellement, occupe aussi le reste des Églises chrétiennes. Pour cette même raison, nous aurions espéré un document plus sobre et plus humble, faisant des propositions, ouvert et encourageant pour un dialogue indispensable, au lieu d'une position doctrinaire restrictive et fermée.

Nous reconnaissons également l'effort fait par la Déclaration pour exposer les bases bibliques concernant la mission de Dieu dans le monde et de l'Église envoyée pour porter la Bonne nouvelle du Salut dans le Christ. En elle sont soulignées l'universalité et l'unicité de salut dans le Christ. C'est sur ces points précisément que nous pourrions trouver un fondement commun entre les Églises pour leurs réflexions et leurs actions, mais la Déclaration préfère omettre toute allusion aux possibilités de coopération entre les Églises. Au contraire, elle utilise ces enseignements pour affirmer un exclusivisme catho-

que romain qui ne peut en rien contribuer à faire avancer la cause œcuménique ni renforcer la crédibilité du témoignage du Christ qui nous est commun.

En conséquence, la cause principale du malaise provoqué par la Déclaration ne se trouve pas tant dans le fait qu'elle classe les Églises protestantes comme des «non-Églises», mais dans ses omissions préoccupantes. Trente-cinq années d'histoire œcuménique depuis le Concile Vatican II -pour ne pas mentionner les efforts œcuméniques du monde protestant, antérieurs à ce conclave catholique- sont complètement ignorées comme s'il n'y avait eu aucun progrès. Aucune référence aux dialogues bilatéraux de l'Église catholique avec les autres confessions religieuses; la Déclaration conjointe catholiques-luthériens du 31 octobre dernier paraît avoir été oubliée; la participation fructueuse de l'Église catholique dans la commission de Foi et ordre du Conseil mondial des Églises est méconnue. On chercherait en vain à trouver une référence quelconque à la célébration, chaque fois plus importante, de la semaine de prière pour l'unité chrétienne et encore moins à la rencontre encourageante des catholiques et des protestants autour de la lecture de la Bible, si significative en Amérique latine.

Il n'est donc pas surprenant qu'il n'y ait aucune référence positive à des réalités liées au dialogue interreligieux comme par exemple les efforts en faveur de l'obtention de la paix ou du respect de la nature -création divine, et pas davantage en ce qui touche au témoignage commun dans les questions éthiques dont le monde globalisé a tellement besoin. Il semblerait que le pape Jean-Paul II n'ait jamais invité des représentants d'autres religions à prier ensemble!

À chaque pas, donc, nous rencontrons réserves, avertissements et auto-affirmations excluantes. aucune parole d'auto-critique, pas même une allusion à la possibilité d'enrichissement évangélique dans le contact avec les autres religions. Il n'y a aucun doute qu'une telle position contredit dans une large mesure les gestes et les paroles du pape Jean-Paul II qui a plusieurs fois affirmé que l'œcuménisme « appartient à l'essence de la foi chrétienne » et qui, ces derniers temps, a demandé pardon pour les péchés commis par l'Église tout au long de son histoire. Au contraire, l'Église (lisez: Église catholique romaine) est vue uniquement comme l'instrument indispensable du salut, comme le « Christ total », identification

problématique avec le Seigneur même de l'Église. Bien que la Déclaration cite des textes du Concile Vatican II et du pape Jean-Paul II lui-même, nous ne parvenons pas à trouver en elle le même esprit œcuménique d'ouverture fraternelle. Malgré cela, et justement parce que « il appartient à l'essence de la foi chrétienne », l'œcuménisme est aussi irréversible. Les Églises protestantes, qui cherchent à se nourrir de l'Évangile de Jésus-Christ n'ont que trop de raisons de ne pas succomber à la tentation de « rendre la monnaie de la pièce ». Elles doivent se regarder elles-mêmes dans le miroir. Il n'est pas rare de trouver dans le monde évangélique des interprétations très semblables à celles de la Déclaration du Vatican: on y reconnaît le commandement biblique de la mission, de même que l'universalité et l'exclusivité du salut en Christ, mais on en déduit des positions ecclésiologiques également excluantes, au nom desquelles on refuse à l'Église catholique romaine d'être une véritable Église de Jésus-Christ, en l'accusant, au contraire, de n'être rien moins qu'une idolâtrie.

C'est pour cela que, alors que nous regrettons la teneur de la Déclaration « Dominus Iesus », nous ne pouvons pas le faire de façon triomphaliste, mais dans l'esprit de pénitence qui nous permet de reconnaître que le chemin œcuménique est ardu, en raison précisément de la profondeur de nos divisions, divisions à surmonter par l'action de l'esprit de Dieu qui nous invite à la persévérance et à la fidélité. Il est effectivement nécessaire de redécouvrir que la mission et l'évangélisation ne s'opposent pas à l'œcuménisme et à la recherche de l'unité. L'œcuménisme continue d'être indispensable parce qu'il répond non à des contingences momentanées favorables mais à des convictions biliques fondamentales.

En conséquence, le CLAI, tout en regrettant cette Déclaration du Vatican, exprime sa gratitude pour les nombreux efforts œcuméniques, passés et futurs, tant dans les Églises protestantes que dans l'Église catholique romaine, et renouvelle son engagement dans la recherche de l'unité, en proposant de poursuivre un dialogue ouvert et sincère entre les Églises protestantes elles-mêmes et entre celles-ci et l'Église catholique, dans la certitude que la foi en Jésus-Christ, Seigneur et Sauveur, nous unit plus que ne nous séparent les divisions dont nous souffrons encore.

Traduction: *Diffusion de l'information sur l'Amérique latine (DIAL)*, No. D2442, 16 au 31 janvier 2001.



LA FRÉNÉSIE CAPITALISTE

Christian Brouillard

Depuis les affrontements qui ont marqué la rencontre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Seattle, en décembre 1999, manifestations et questionnements¹ n'ont pas cessé autour de ce qu'on appelle la «mondialisation». On peut être dérouté par les diverses définitions qu'on donne à ce terme, ainsi qu'aux enjeux qui sont soulevés. Cependant, si on se donne la peine, on peut trouver de nombreux ouvrages qui ont été publiés par des auteurs «anti-mondialisation» et expliquant, selon différent degré de difficulté «théorique», le nouveau stade auquel est parvenu le capitalisme. Jacques B. Gélinas nous offre ainsi une somme vraiment impressionnante avec son livre *La globalisation du monde*, récemment édité par Écosociété.

Nous disons que cette publication constitue une somme en ce sens qu'elle nous donne un aperçu très complet de ce qu'est la mondialisation et des résistances qu'elle suscite. C'est un travail imposant mais qui reste à un niveau clair pour tous lecteurs-lectrices, nous dirions même qu'il s'agit là d'un livre pédagogique mais pas du tout ennuyeux.

Divisé en quatre parties, l'ouvrage s'ouvre sur un panorama historique qui situe la globalisation des marchés dans la foulée du processus de mondialisation impulsé par le capitalisme depuis l'ère coloniale au XVI^e siècle. L'auteur fait donc une distinction entre globalisation (ouverte à partir de 1980) et mondialisation, cette dernière étant considérée comme positive du fait qu'elle crée, de par les réseaux de communication et d'échanges qu'elle tisse à travers le globe, une véritable communauté humaine planétaire². La globalisation, pour sa part, constitue, tout à la fois, un processus, un système, une idéologie (le néo-libéralisme) et un mythe, où le marché soumet l'ensemble de la Terre à ses lois ainsi que tous les aspects de la vie, aussi bien sociale que culturelle politique ou biologique. C'est à une véritable frénésie capitaliste auquel nous assistons, frénésie aussi bien dans la volonté d'étendre tout ce qui peut être réduit à l'état de marchandise que dans l'envol des cours boursiers (comme avec NASDAQ, la bourse des nouvelles valeurs technologiques) ou dans l'expansion des profits³.

Alors que les différentes vagues de mondialisation opéraient dans un cadre où l'État constituait un point de référence, la globalisation réduit ce dernier à un rôle de sous-traitant: «...la globalisation est la gouverne du monde par de puissants intérêts économiques supraétatiques». Il faut cependant noter que la distinction entre ces deux concepts, globalisation/mondialisation, est peut-être plus ténue que l'auteur veut l'écrire car dans sa description des diverses phases de mondialisation que le capitalisme a traversé auparavant, il ne peut s'empêcher de montrer que celles-ci se sont accompagnés d'un cortège de massacres, de violence et de pillages en Amérique latine, en Afrique et en Asie. En ce sens, la globalisation constitue moins une rupture qu'un nouveau stade de la mondialisation capitaliste, stade marqué par la contradiction entre le développement du marché mondial (avec toutes les inégalités économiques et sociales qui en découlent) et des possibilités, sous-jacentes, qu'il semble ouvrir à l'instauration d'un «village global». Cette contradiction avait déjà été relevé par Karl Marx qui, entre autre dans le *Manifeste du parti communiste*, relevait le fait que le développement d'un marché mondial par le capitalisme détruisait les particularismes locaux et nationaux pour, cependant, instaurer l'impitoyable loi de l'argent et de la marchandise.

La création de ce marché mondial globalisé (avec les différents accords de libre-échange et la création de l'OMC) cons-

titue, pour Gélinas, une négation même de la notion traditionnelle de marché où les gens, sur une base locale et nationale, pouvaient échanger plus ou moins librement. De fait, la globalisation amène la disparition des marchés locaux pour créer un vaste marché où domine le capital financier et de grands monopoles.

La deuxième partie de l'ouvrage porte sur les véritables bénéficiaires de ce monde globalisé: les grandes entreprises transnationales et plus particulièrement, les banques et les institutions financières. Les dirigeants de ces entreprises se sont dotés de réseaux et d'organisation où ils peuvent tranquillement élaborer leur stratégie, tissant des liens serrés avec les milieux politiques. Ces organisations portent des noms bien connus du public comme le Fond Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) ou le G-7. D'autres sont moins bien connus mais tout aussi actifs: la Commission trilatérale, la Business roundtable (États-Unis), le Forum économique mondial de Davos ou le Forum des affaires des Amériques (mis sur pied en 1994 au moment où les discussions sur la Zone de Libre Échange des Amériques - ZLEA - se sont amorcées). C'est dans ce milieu qu'opère, selon Gélinas, l'oligarchie oligopolistique globale, la nouvelle classe dominante du monde. En-dessous, une nouvelle bourgeoisie globalisée, constituée des anciennes bourgeoisies nationales, s'occupe de maintenir le bon fonctionnement du système, à savoir, maximiser toujours plus les profits des grandes entreprises. Enfin, à l'autre bout de la chaîne, la vaste majorité de la population mondiale, y compris les classes moyennes, qui sont de plus en plus exclues et appauvries. Dans ce vaste système qui enserré la planète, l'auteur note que si les points d'ancrage nationaux tendent à disparaître, par contre, le siège social de la globalisation se trouve de plus en plus aux États-Unis, confirmant ainsi l'hégémonie de ces derniers. Si, durant les années 70 et 80, on avait beaucoup parlé de l'affaiblissement du rôle des USA dans le monde, aujourd'hui, il ne fait aucun doute que le manager de la globalisation, ainsi que le policier, réside à Washington, la guerre du Kosovo (1999) le prouvant amplement⁴.

La question qu'on peut se poser, c'est comment en sommes-nous arrivés à accepter la mise en place d'un système qui nous dépossède toujours plus des possibilités de contrôler nos vies, à tous les niveaux? Pour Jacques Gélinas, la réponse se

trouve dans le rôle joué par l'idéologie néo-libérale qui est de programmer les pensées en vue de légitimer la globalisation et la gouvernance du monde par les transnationales. Cette idéologie, pas si neuve que cela car elle reprend les vieux dogmes libéraux élaborés à la fin du XVIII^e siècle⁵, s'est déployée avec force à partir du milieu des années 70, utilisant le Chili de Pinochet comme laboratoire et formant la substance du discours des gouvernements Thatcher, en Angleterre, et Reagan, aux États-Unis, pour ensuite se répandre à l'ensemble de

la planète. Cette expansion du néo-libéralisme fut rendu possible, en premier lieu, par l'imposition des programmes d'ajustement structurel (PAS) par le FMI et la Banque Mondiale, aux pays du Tiers monde embourbés dans la trappe de la dette. Les recettes des PAS pour, soi-disant, régler le problème de l'endettement, privatisations, déréglementations et dérégulations, s'inscrivaient en droite ligne dans la philosophie (sic!) néo-libérale. Elles ont été appliquées par la suite dans les pays de l'Europe de l'est et même ici⁶.

Les médias, la publicité, les entreprises de relations publiques ainsi que des organismes comme l'OCDE ont aussi puissamment contribué à la diffusion du néo-libéralisme, façonnant ainsi notre perception et

nous amenant à intégrer mentalement les dogmes de cette idéologie. Pour l'auteur, on peut dénombrer sept postulats de base au néo-libéralisme: la tout-puissance et l'infailibilité du marché, le droit sacré de la propriété privée, la primauté du privé sur le public et l'État, la compétitivité effrénée, la flexibilisation de la force de travail (entre autre en brisant les syndicats et les conventions collectives), la marchandisation de la vie et la croissance économique à l'infini quitte à détruite la totalité de l'environnement terrestre.

Ce que cette idéologie cache de plus en plus mal, c'est le coût exorbitant, en terme humain, écologique et social, du processus de globalisation. Dans la troisième partie de son ouvrage, Gélinas brosse un survol du saccage opéré par le système globalitaire. Il porte d'abord son attention sur la destruction des écosystèmes: effet de serre, pollution chimique et nucléaire, trou dans la couche d'ozone, déforestation et désertification, réduction de la biodiversité, réduction du vivant, via les manipulations génétiques, à l'état de marchandise, etc. À ce tableau accablant, il faut ajouter une polarisation sociale et économique grandissante: alors qu'en 1960, l'écart entre les pays riches et pauvres était de 1 à 30, en 1995, elle s'établissait de 1 à 82. La richesse se concentre ainsi de plus en plus

Les médias, la publicité, les entreprises de relations publiques ainsi que des organismes comme l'OCDE ont aussi puissamment contribué à la diffusion du néo-libéralisme, façonnant ainsi notre perception et nous amenant à intégrer mentalement les dogmes de cette idéologie.

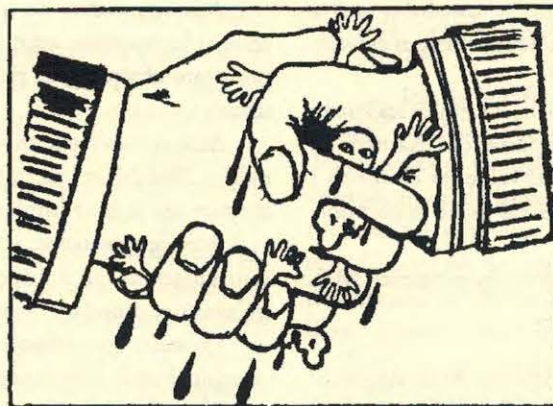
vers le haut, laissant le reste de l'humanité s'enfoncer dans la trappe de la pauvreté absolue. Ce processus n'est pas irréversible, des résistances commençant à émerger et à s'organiser sur une base plus large.

L'examen de ces résistances à la globalisation constitue la quatrième et ultime partie du livre. Pour l'auteur, le foyer principal de lutte contre la globalisation capitaliste, c'est la société civile. Qu'est-ce que la société civile? Ce concept qui remonte au XVIII^{ème} siècle, désigne une vaste nébuleuse de groupes, d'associations et d'organisme qui se situent en-dehors des pouvoirs publics et économiques et qui, selon l'auteur, «sont engagés de façons diverses et différentes dans la réappropriation des processus économiques, politiques, sociaux et culturels à tous les paliers: local, régional, national et international». C'est là que peut surgir une nouvelle vision du monde⁷, une vision basée sur l'équité et la solidarité. En développant des alternatives économiques (comme des entreprises autogérées), politiques ou sociales, la société civile nous donne des outils pour se réapproprier nos vies et combattre la globalisation. Ce mouvement de réappropriation passe par quatre formes: comprendre ce contre quoi on se bat, critiquer en remettant en cause les fondements du système existant, résister en faisant de sa critique une force matérielle en s'organisant et, enfin, construire des espaces et des pratiques alternatives⁸. Certes, tout cela prendra du temps, nécessitera des remises en cause profondes, exigera la participation de tous et, surtout, de toutes ainsi que la nécessaire émancipation du Tiers monde, entre autre, par l'abolition de la dette.

C'est un programme qui constitue un appel à l'action mais une action qui n'est pas portée par le désespoir mais bien plutôt par l'enthousiasme de participer à un changement social. «Non, la Terre n'est pas plate, elle est excitante. Elle n'est pas non plus immobile et soumise à une sorte de fatalité mercantiliste. Bien au contraire, le monde bouge. Il demande seulement qu'on le pousse dans le sens de la vie et de la solidarité» (Jacques B. Gélinas).

Jacques B. Gélinas, *La globalisation du monde: laisser faire ou faire?*, Montréal, Écosociété, 2 000.

- 1 Dans les faits, les questionnements et les mobilisations ont commencé à prendre une grande ampleur, sur la question de la mondialisation/globalisation au moment où ont été rendues publiques les discussions entourant la mise sur pied d'un Accord Multilatéral sur l'Investissement (A.M.I.). Cet AMI aurait donné, à toute fin pratique, des droits absolus aux entreprises à tous les niveaux. cf. Observatoire de la mondialisation, *Lumière sur l'AMI: le test de Dracula*, Paris, L'esprit frappeur, 1998.
- 2 C'est aussi le point de vue de Xabier Gorostiaga qui écrivait dans *Global Visions* (Montréal, Black Rose books, 1993) que l'humanité s'était enfin découverte une destinée commune via les réseaux créés par la révolution technologique dans le domaine de la communication et du transport.
- 3 Pour avoir plus de détails sur cette frénésie capitaliste, lire François Chesnais, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 1999 et sous la direction de Michel Freytag et Éric Pinault, *Le monde enchaîné*, Montréal, Nota Bene, 1999. Ajoutons aussi à cette liste Hans-Peter Martin et Harald Schuman, *Le piège de la mondialisation*, Paris, Actes Sud, 1997.
- 4 Noam Chomsky, *Le nouvel humanisme militaire: leçons du Kosovo*, Montréal, Écosociété, 2 000.
- 5 A ce sujet, lire J-C Saint-Onge, *L'imposture néo-libérale*, Montréal, Écosociété, 2 000 et Louis Gill, *Le néolibéralisme*, Montréal, La chaire d'études socio-économiques, 1999.
- 6 Là-dessus, lire Michel Chossudovsky, *La mondialisation de la pauvreté*, Montréal, Écosociété, 1998.
- 7 Pour l'élaboration d'une nouvelle vision du monde, Jean-Guy Lacroix et Jacques Mascotto proposent, dans *Le manifeste pour l'humanité* (Montréal, Lanctôt, 2 000), d'intéressantes pistes de réflexions. D'un point de vue plus pratique, sous la direction de Kevin Danaher et Roger Burbach, *Globalize this*, Monroe, Common Courage Press, 2 000.
- 8 Une proposition «alternative» pour limiter les dégâts causés par la spéculation effrénée du capital a été avancée par un économiste américain James Tobin. Elle consiste à prélever une taxe minime sur les opérations de change (qui consiste à acheter différentes monnaies pour, en jouant sur les taux de change, faire du profit) ce qui limiterait la spéculation. cf. François Chesnais, *Tobin or not Tobin*, Paris, L'esprit frappeur, 1998.



CE MONDE EST UN MYSTÈRE

Par : Eduardo Galeano.

Agence d'information Pulsar.

Un groupe d'extraterrestres a récemment visité notre planète. Ils voulaient nous connaître, par simple curiosité ou peut-être avec des intentions occultes. Les extraterrestres ont commencé là où ils se devaient de commencer. Ils ont débuté leur exploration en étudiant le pays qui est le numéro un en tout, numéro un même pour les lignes téléphoniques internationales: le pouvoir obéi, le paradis envié, le modèle que le monde entier imite. C'est là qu'ils ont commencé, s'efforçant de comprendre le plus puissant pour pouvoir comprendre ensuite tous les autres. Ils sont arrivés en temps d'élections. Les citoyens venaient de voter, et cet événement s'était prolongé, tenant le monde entier en haleine, comme s'ils avaient élu le président de la planète.

La délégation extraterrestre fut reçue par le président sortant. L'entrevue eut lieu dans le salon ovale de la Maison blanche, maintenant réservé exclusivement aux visiteurs de l'espace sidéral pour éviter les scandales. L'homme qui était au terme de son mandat répondit aux questions avec le sourire.

Les extraterrestres voulaient savoir si le pays était régi par un système de parti unique, parce qu'ils avaient écouté seulement deux candidats à la télé et les deux disaient la même chose.

Mais ils avaient aussi d'autres questions: pourquoi a-t-on pris plus d'un mois à compter les votes? "Accepteriez-vous notre aide pour rattraper ce retard technologique?" Pourquoi n'y a-t-il toujours que la moitié de la population adulte qui vote? Pourquoi l'autre moitié ne se donne-t-elle jamais la peine de le faire? Pourquoi le gagnant est-il celui qui arrive deuxième? Pourquoi le candidat qui a 328,696 votes en avance perd-il? La démocratie n'est-elle pas le gouvernement de la majorité?

Une autre énigme qui les préoccupait. Pourquoi les autres pays acceptent-ils que ce pays leur fasse passer des examens de démocratie, leur dicte des normes et surveille les élections? Serait-ce parce que ce pays les punit quand ils ne se comportent pas comme il se doit?

Les réponses les laissèrent encore davantage perplexes. Mais ils continuèrent à poser des questions.

Aux géographes:

pourquoi appelle-t-on America ce pays qui est un des nombreux pays du continent américain?

Aux dirigeants du sport:

pourquoi appelle-t-on Championnat mondial ("World Series")

le tournoi national de base-ball?

Aux chefs militaires:

pourquoi le Ministère de la guerre s'appelle-t-il Secrétariat de la défense, dans un pays qui n'a jamais été bombardé ni envahi par personne?

Aux sociologues:

pourquoi une société aussi libre a-t-elle la plus grande quantité de prisonniers au monde?

Aux psychologues:

pourquoi une société aussi saine bouffe-t-elle la moitié des psychotropes fabriqués sur terre?

Aux diététiciens:

pourquoi ce pays qui a la plus grande quantité d'obèses dicte-t-elle le menu des autres pays?

Si les extraterrestres avaient été de simples terriens, ces questions oiseuses auraient mal fini. Dans le meilleur des cas, on leur aurait fermé la porte au nez. Toute tolérance a ses limites. Mais eux continuèrent à fureter, exempts qu'ils étaient de tout soupçon d'impertinence, de mauvaise éducation ou de tares héréditaires.

Alors ils questionnèrent les stratèges de la politique extérieure: si vous êtes menacés par des ennemis terroristes comme l'Irak, l'Iran et la Libye, pourquoi donc avez-vous voté à côté de l'Irak, de l'Iran et de la Libye contre la création du Tribunal pénal international, qui a vu le jour pour punir le terrorisme?

Ils ont aussi voulu savoir: si vous avez tout près d'ici une île où pullulent les horreurs de l'enfer communiste, pourquoi n'y organisez-vous pas des excursions au lieu d'interdire les voyages?

Aux signataires du traité de Libre échange, ils demandèrent: si la frontière avec le Mexique est maintenant ouverte, pourquoi chaque jour plus d'un travailleur y meurt-il en essayant de la traverser?

Aux spécialistes en droit du travail: pourquoi Mc Donald et Wal Mart interdisent-ils les syndicats ici et dans tous les pays où ils sont implantés?

Aux économistes: pourquoi, si l'économie a doublé depuis vingt ans, la majorité des travailleurs gagnent-ils moins qu'avant et pourquoi travaillent-ils plus d'heures?

Personne ne refusait de répondre à ses hurluberlus qui continuaient à dire des conneries.

Alors ils demandèrent aux responsables de la santé publique: pourquoi interdisez-vous aux gens de fumer alors que les automobiles et les fabriques fument librement?

Au général qui dirige la guerre à la drogue:

pourquoi les prisons sont-elles pleines de toxicomanes et ne recèlent aucun banquier blanchisseur de narcodollars.

Aux dirigeants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale:

pourquoi ce pays a-t-il la dette extérieure la plus élevée de la planète et doit-il plus que tous les autres pays ? pourquoi ne les obligez-vous pas à couper dans leurs dépenses publiques et à éliminer les subventions ? Serait-ce qu'il faut être poli avec ses voisins ?

Aux politicologues:

pourquoi les gens qui gouvernent ici parlent toujours de

paix alors que le pays vend la moitié des armes de toutes les guerres ?

Aux spécialistes de l'environnement:

pourquoi les gouvernants ici parlent toujours de l'avenir du monde alors que ce pays génère la moitié de la pollution qui est en train de terminer avec l'avenir de la planète ?

Plus ils recevaient d'explications, moins ils comprenaient. L'expédition dura peu de temps.. Les extraterrestres commencèrent leur visite avec la puissance dominante et là même ils la terminèrent. La normalité du pouvoir n'était pas à la portée de ces touristes-là.

Action urgent

Colombie

Dans la matinée du 22 mars 2001, 6 hommes armés, portant des uniformes de camouflage et des identifications des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) ont fait irruption dans les quartiers Danubio et Boston de Barrancabermeja. Trois de ces hommes – qui se sont identifiés comme étant des membres de l'Armée Nationale – sont connus dans le secteur, se nomment Heder Ortiz, alias « Pateloro », Omar Hernández et Nuñez Aroca, alias « Alex Prisco » et commandent le groupe paramilitaire. Ces hommes ont manifesté être à la recherche « de guérilleros, des collaborateurs de la guérilla et des défenseurs de droits humains ».

Lors de l'incursion, ils ont délogé plusieurs familles et sont restés dans la zone. Nous savons à ce jour que les familles de Alonso Pinto (30 ans), Ivan Ardilla (38 ans), Raul Ricardo (40 ans), José Antonio Nuñez (45 ans), Lisandro Ramirez et la famille Villarelis ont dû abandonner leurs maisons et nous sommes sans nouvelles depuis. Durant les violations de domicile, deux femmes – Elvia Vanegas et Balvina Morón – furent maltraitées. Un jeune de 14 ans – Camilo Hernandez – a été « disparu » par des paramilitaires qui l'ont amené dans un taxi vers un autre quartier. Il est important de souligner que dans le quartier Boston se trouve la base militaire *Héroes de Majagual* qui est située à 200 mètres du lieu où ont commencé les opérations paramilitaires.

Simultanément, des forces spéciales de l'Armée Nationale ont fait des perquisitions dans ce quartier. Selon les militaires, ces perquisition répondent à une action contre les gens qui volent l'essence de l'oléoduc d'Ecopetrol. Dans

aucun moment ils ont tenté d'arrêter les paramilitaires ni de les chercher dans les lieux où l'on sait qu'ils se trouvent.

Dans ces quartiers est située la délégation pastorale de la *Sagrada Familia*, église dirigée par des frères franciscains. La situation préoccupe énormément la Famille Franciscaine car un des volets de son travail envers la communauté est la promotion et la formation en droits humains. Un de ses membres a dû quitter Barrancabermeja dernièrement suite à des menaces paramilitaires.

CONTEXTE

Depuis le 22 décembre 2000, un escadron paramilitaire d'approximativement 100 hommes, patrouille Barrancabermeja. Lors de ces patrouilles, les paramilitaires prennent de force des maisons habitées par des civils, convertissant ceux-ci en otages ou encore les utilisant comme boucliers humains lors de leurs attentats. Nous nous rappelons qu'au cours des derniers mois, l'Organisation Féminine Populaire (OFP) a été constamment menacée et déclarée objectif militaire des paramilitaires. La Corporation Régionale pour la défense des droits humains (CREDHOS) vit sous des menaces similaires. Ainsi, nous assistons à une concentration des harcèlements et menaces envers les leaders des organisations, leurs membres et les communautés où se déroulent les activités de ces organisations afin que le contrôle paramilitaire de la région soit renforcé. Malgré les évidences, les médias et les gouvernements continuent de présenter la situation comme étant le résultat d'une guerre territoriale entre la guérilla et les paramilitaires.

S o m m a i r e

Éditorial	p. 2
DOSSIER: ZLÉA	
Sommet des Amériques et langue politique internationale contexte socio-politique	p. 3
Résister et construire autre chose	p.10
L'eau c'est la vie... et la vie n'est pas une marchandise	p.13
Intégration et marginalisation économiques dans les Amériques	p.19
Les États-Unis sont de retour au Salvador	p.22
Colombie : Nous sommes venus pour rester	p.24
Une compagnie canadienne en Colombie	p.27
Le Chili : documents qui confirment les É-U	
comme complice avec Pinochet lors du coup d'état	p.29
Le ZAPATOUR	p.30
Réflexion : l'Amérique autochtone	p.36
Déclaration de la CLAI	p.37
Livre : <i>La globalisation du monde</i> : de Jacques B. Gélinas	p.39
Le monde est un mystère	p.42
Actions Urgentes : Colombie	p.43

Le Caminando est le bulletin du Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine. Il est publié quatre fois par année.

Abonnement (4 numéros par année): 20 \$ au Canada et 23 \$ à l'étranger

- ☐ JE M'ABONNE AU CAMINANDO
- ☐ JE ME RÉABONNE AU CAMINANDO

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine

25, rue Jarry Ouest, Montréal, Québec, H2P 1S6

Téléphone: (514) 387-2541 - Télécopieur: (514) 387-5550

Comité de rédaction: Christian Brouillard, Marie-Christine Doran, Anne Duhamel, Ricardo Peñafiel, Hector Poblete, Jean Robitaille.

Collaborations: DIAL, Eduardo Galeano, Geneviève Lessard, Nathalie Miglioli, Benjamin Ortiz, Sylvie Paquerot, Massimo Panzino, Geneviève Saumier,

Traduction: Claude Lacaille, Hector Poblete, Nathalie Miglioli

Correction: Renaude Grégoire, Miriam Heap-Lalonde, Jean-Claude Ravet, Geneviève Saumier.

Infographie: Bismark Villacrés

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec